

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANNONCES LÉGALES



SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE HEBDOMADAIRE CORSE D'INFORMATIONS

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

MAFIA ET POP CULTURE

CASSER LES MYTHES ROMANTIQUES

**INTERVIEW
FABIEN LANDRON P5**



Photo via Université de Corse

1,75€

KAMPÀ P2 • OPINIONS P4
CONJONCTURE P6 • DETTI & FATTI P7
BRÈVES P8 • SOCIÉTÉ P18 • CULTURA P20
RÉTRO P21 • AGENDA P22
CARNETS DE BORD P23
ANNONCES LÉGALES P9



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

ET APRÈS CE
PETIT EN-CAS, RETOUR
À PIEDS AU SIÈGE...
LES GENS N'ONT PAS IDÉE
DE NOS EFFORTS
POUR LA PLANÈTE !

DES INGRATS,
M. LE PRÉSIDENT.



KAMPA

À LA UNE

MAFIA ET POP CULTURE

CASSER LES MYTHES ROMANTIQUES**INTERVIEW FABIEN LANDRON P5**

OPINIONS

CONJONCTURE **UN CONTEXTE PEU FAVORABLE AU TÉLÉTRAVAIL**

DETTI È FATTI

EN BREF ET EN CHIFFRES

SOCIÉTÉ **U SOFFIU, VERS UN ESPACE INCLUSIF**

L'APPUNTAMENTI DI SANTU CASANOVA

RÉTRO **UN ANNU FÀ**

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P4

P6

P7

P8

P18

P20

P21

P22

P23

P9

S O M M A I R E

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE**DIRECTION RÉDACTION**Membre du SPHR
et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli : 06 86 69 70 99
pa@aurelli.com

Directeur délégué :

Jérôme Fabro-Aurelli : 06 75 12 93 47
jfa@aurelli.com

Chef d'édition

Elisabeth Milleliri : 06 44 88 69 40
informateur.corse@orange.fr1^{er} secrétaire de rédaction**Eric Patris** : 06 44 88 66 33
eric.patris-sra@icn-presse.corsica**BUREAU DE BASTIA**114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu
20600 BASTIA

Secrétariat

Bernadette Benazzi : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36
gestion@corsicapress-editions.fr**ANNONCES LÉGALES****Albert Tapiero** : 04 95 32 89 92
al-informateurcorse@orange.fr**ABONNEMENTS****Abderrahim Benyoucef** : 04 95 32 89 97
icn-abonnement@orange.fr**CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS**

au capital social de 25 000€

114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu
20600 BASTIA
Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLD.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Energia d'avvena ?

A settimana passata, a prima petra di a futura cintrali di u Ricantu hè stata posta in Aiacciu, in prisenza frà altru di a ministra di u Partenariatu cù i tarritorii è di a Dicintrialazioni, Catherine Vautrin. Un prughjettu chì ùn s'aspitava guasgi più, vistu u ritardu di parechji anni chì hè statu pigilatu nant'à issu cartulari maestru pà l'alimentazioni in elettricità di tuttu u rughjonu aiaccinu è aldilà. Cù ottu muturi di generazioni nova, a so pruduzioni duvaria copra à pocu pressu 20 % di a cumsumazioni annuali di l'isula. U scopu hè sicuramente di rimpiazzà «un'anzianetta» chì n'hà fattu abbastanza à tutti i nivelli, u Vaziu, chì viaghja incù u «fioul» pisivu. Pà contu soiu, a struttura di u Ricantu, cù un'intrata in sirvizi u bramata da qui à u 2028, saria alimentata da un bioliquidu, un cumbustibili d'urighjini vegetali elaburatu à partasi d'oliu di colza. S'ellu hè una bona pà l'aria ch'ellu si respira soca è dunqua pà a nostra saluta, ùn si tratta micca quantunqua di una suluzioni perfetta. A pruduzioni di colza ùn hè mancu appena neutra in carbonu. Ci vularà à passà pà impurtazioni di iss'oliu pà battellu in Auropa com'ellu si faci nant'à l'isula di a Riunioni. Issa cultura pudaria cuntribuisca à fà crescita a sfurestazioni è dunqua un scumpientu ambientali tremendu? A dumanda pò essa posta, par asempiu pà quilli chì difindiani l'alimentazioni di a cintrali à u gaz. Infini, cù iss'attrazzu novu, a Cullettività di Corsica, à traversu a prugrammazioni pluriannuali di l'energia, conta più cà mai di ghjugna à u scopu di transizioni è soprattutto d'autunumia energitica di l'isula da qui à u 2050, mentri chì da qui à u 2030, l'energii di rinnovu duvarani raprisintà 75 % di l'elettricità prudutta ind'è noi. Dopu à 50 anni d'usu di u fioul pà u Vaziu è Lucciana, u Ricantu pudaria fà entra infini u nostru tarritoriu chì t'hà di più in più bisognu inde u vintunesimu seculu? Spiremula! ■ Santu CASANOVA

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'À A RETA

Tombera? Tombera pas? La survie du gouvernement de Michel Barnier à une éventuelle motion de censure alimente conversations sur la toile, commentaires plus ou moins éclairés sur les plateaux des chaînes et prédictions de tous ordres et tous bords. Zeus lui-même se serait laissé aller à jouer la Pythie en y allant de sa prophétie, pour lâcher en « off » le 25 novembre que le gouvernement tomberait « *et plus tôt qu'on ne le pense* » suite une motion de censure soutenue par le RN. C'est du moins ce qu'affirme *Le Parisien*. Mais l'Élysée a démenti, déclarant que « *Le président de la République n'est pas un commentateur de l'actualité. Le gouvernement est au travail et le pays a besoin de stabilité* ». Quoi qu'il en soit, le pronostic ne semble guère troubler une bonne partie de l'opinion, si on en croit les résultats d'un sondage Ipsos pour *La Tribune Dimanche*: 53 % des Français souhaiteraient qu'à l'occasion du vote du budget, le gouvernement Barnier soit censuré et que cela entraîne sa démission. Du côté des premiers intéressés, une certaine fébrilité se fait jour. On brandit le spectre d'un scénario à la grecque; on annonce séisme, tempête; on évoque la perspective d'un *shut-down*, mesure prévue par la Constitution américaine qui, lorsque le Congrès ne peut voter le budget, place le gouvernement dans l'incapacité de payer les fonctionnaires, quand bien même cette procédure, courante aux États-Unis, n'existe pas en France. Tout juste si on ne promet pas une version bleu-blanc-rouge des dix plaies d'Égypte. Sur TF1, le 26 novembre, le Premier ministre jouait peu ou prou la carte du « c'est notre budget ou le chaos », en ne cachant pas qu'il pourrait fort recourir au 49.3 et qu'une censure aurait des conséquences dramatiques pour le pays. L'ennui est que, à tort ou à raison, nombre de Français ne voient plus vraiment ce qu'ils ont encore à perdre et l'appel aux ex-Premiers ministres pour qu'ils réduisent leurs frais est perçu comme un geste dérisoire. Pendant ce temps, d'autres figures politiques, dont Ségolène Royal, ne se font pas prier pour rappeler qu'au cas où, elles sont prêtes et disponibles. On échappera peut-être à la peste, aux ulcères, aux eaux changées en sang, pour les sauterelles, en revanche, rien n'est moins sûr. ■

Elisabeth MILLELIRI

 **Le Parisien | politique** @leparisien_pol ...

« Le gouvernement va tomber » : Macron s'attend à une chute de Barnier

 **DNA** @dnatweets ...

« Le gouvernement va tomber » : l'Élysée dément des propos attribués à Emmanuel Macron

 **Bonno Bernard** @bonno_bernard ...

Courage et persévérance Monsieur le Premier ministre. La France traverse une crise institutionnelle jamais vu depuis la IV ieme république. Les institutions de la V ieme comportent des " gardes fous". Sachez les utiliser à bon escient.

 **BFMTV** @BFMTV ...

Selon Michel Barnier, "il y aura une tempête, des turbulences graves sur les marchés financiers" en cas de motion de censure

 **Michel Barnier** @MichelBarnier ...

Le moment est grave.
Les Français demandent de la stabilité.

 **Alexandre Léchenet** @alphenix ...

👉 "Nous pouvons être plus sobres, être plus simples." Hier sur TF1, @MichelBarnier a demandé "un effort" aux anciens Premiers ministres, qui bénéficient d'avantages aux frais de l'État. Qui est le plus dépensier ? @BCazeneuve.

 **Wcr L** @L_Wcrdt ...

Michel Barnier annonce qu'une météorite viendra frapper la Terre et provoquera l'extinction de l'humanité en cas de motion de censure.

 **Bernie B** @BernardBONNAMO1 ...

Le catastrophisme est l'argument des faibles. On traîne malheureusement le choix des partis politiques et leurs unions improbables. On a perdu 6 mois, le temps que le Président se gargarise avec les J.O. et la France fasse semblant de croire que c'était une parenthèse enchantée.

HUMEUR

Grands et petits

Les « MAGA », ces disciples de la secte trumpiste, n'ont pas l'exclusivité de l'obsession. On peut trouver des cohortes de personnes qui n'ont que le mot « grandeur » à la bouche dès qu'elles évoquent le futur possible de la France. Qu'elles fantasment sur un retour de Napoléon 1^{er} ou qu'elles reprennent une citation de l'autre général dont se réclame ce courant d'idées, elles sont très claires sur un point : elles veulent la France « grande ». Sans trop préciser à quoi cela pourrait correspondre, d'ailleurs. On n'ose leur demander si c'est la version tricolore de la GroßDeutschland de sinistre mémoire, ou si elles veulent retrouver, toujours selon les mots dudit général, un pays qui s'étendrait « *de Dunkerque à Tamanrasset* ». Pas plus qu'elles ne s'étendent sur les moyens utilisés pour atteindre leur idéal aussi vague que revendiqué. Étrangement, on assiste aussi à une vague de protestations indignées depuis l'annonce, d'abord officieuse, puis confirmée le 23 novembre, de la venue du pape François à Ajaccio. Tout y passe : outrage devant l'absence du nom de leur pays dans le communiqué du Vatican, incompréhension vexée parce que le pape boude Paris pour lui préférer la Corse, insultes diverses, articles à charge contre M⁹ Bustillo, marques ostensibles de chagrin qui masquent mal un dépit profond à l'idée que Santa Maria Assunta, et pas Notre Dame fraîchement restaurée, recevra le souverain pontife. Pour beaucoup, la religion passe bien après le respect de la préséance lutécienne. Et, comme titre des nombreux articles et sujets consacrés à ce voyage, revient toujours cette question lancinante « *Pourquoi ?* » Pourquoi, et comment le pape a-t-il osé ne pas se plier aux attentes françaises ? Le pouvoir n'est pas épargné, puisque M. Macron a largement pris son temps avant d'adresser une invitation officielle au Saint Père. Confronté au spectacle de cette mesquinerie généralisée, on ne peut que se demander si tous ces gens, de l'Élysée au zinc du coin en passant par les rédactions parisiennes, vont un jour se décider à grandir. ■ **Eric PATRIS**

MAFIA ET POP CULTURE

CASSER LES MYTHES ROMANTIQUES

En ouverture d'un cycle de rencontres avec les acteurs de la culture italienne et méditerranéenne contemporaine, l'Université de Corse s'est penchée sur les représentations de la mafia dans la culture populaire. Et sur l'importance de la démythifier, explique Fabien Landron, maître de conférence en études italiennes à l'université et programmateur du Festival du film italien d'Ajaccio.



La mafia nourrit-elle la pop culture ?

C'est une question complexe. La pop culture englobe des modes de diffusion populaires -réseaux sociaux, cinéma, télévision, musique, etc. Il est important de se concentrer sur ces moyens d'expression, car la pop culture nous renseigne sur la manière dont une société appréhende certains phénomènes. L'idée est d'explorer comment la mafia est représentée dans des œuvres appartenant à la culture populaire. L'image qu'un spectateur se fait de la mafia n'est pas fondée sur des enquêtes, mais sur une représentation filtrée par des récits -films, littérature- qui à travers une pléthore d'œuvres ont façonné une image très particulière de la mafia.

Une image romancée voire romantique ?

Il y a effectivement une image romantique et vertueuse du mafieux, souvent présenté comme un héros ou plutôt un anti-héros, lié à des valeurs spécifiques. Cette vision me gêne beaucoup en tant qu'universitaire. Le spectateur qui ne se pose pas beaucoup de questions pourrait facilement adopter cette image idéalisée du mafieux, associée à des valeurs positives. C'est là que réside le danger.

Cette représentation évolue-t-elle ?

Il existe plusieurs manières de représenter la mafia. Pour ma part, s'il y a un personnage à retenir, c'est la victime. En Italie, on trouve des biopics sur les juges Falcone et Borsellino et d'autres victimes qui sont placées au centre du récit. Il existe un cinéma engagé, de dénonciation, qui propose une relecture des traumatismes de l'histoire récente de l'Italie. Il faut également tenir compte de la manière dont l'Italie est perçue à l'étranger via la diffusion de ces œuvres. En ce qui concerne les séries, on peut citer *Gomorra* et *Suburra*, deux exemples intéressants, car ils sont basés sur des livres d'enquête, qui ont ensuite été adaptés. Ce que retient le public n'est ni le livre d'enquête ni son aspect documentaire, mais plutôt l'aspect western, les gentils contre les méchants. Une vision très caricaturale qui contribue à construire des

mythes. C'est ce que nous avons cherché à déconstruire lors de ces rencontres. Autre exemple, *Le Traître* de Marco Bellocchio, un des plus grands succès italiens à l'étranger. Inspiré d'une histoire vraie, c'est souvent un label qu'on brandit lorsqu'on parle de la mafia. Or, il s'agit d'une histoire filtrée, celle de Tomaso Buscetta, qui présente un personnage tyrannique de manière sympathique. L'impression qui ressort est celle du mafieux en tant qu'homme d'honneur.

Ne fait-on pas un peu la communication des mafieux ?

Absolument. Nous sommes dans une mise en spectacle de la mafia. Au Festival du film italien d'Ajaccio, chaque année, les spectateurs demandent un film sur la mafia. Cela révèle une fascination du public pour ce sujet. Il est important de comprendre l'image que cela renvoie, et de saisir comment les mafieux se servent de cette image. Eux-mêmes se conforment à une série d'images qui ont été forgées par un corpus d'œuvres. Nous sommes dans un système de représentation qui s'appuie sur certains stéréotypes: le culte des armes, les vêtements, la posture... La conformité à ce modèle se fait à travers une série d'éléments qui ont été vus. Réalité et fiction se nourrissent mutuellement. C'est un cercle vicieux.

Comment déconstruire cette image ?

Il faut bien différencier un personnage de fiction de la réalité, et c'est notre devoir en tant qu'universitaires, insister sur le fait que la mafia n'est pas un élément positif. Lorsqu'on enseigne l'histoire de l'Italie, il est crucial de préciser que la mafia n'est pas perçue positivement, d'en parler non pas de manière romantique, comme celle du héros qui s'est forgé tout seul, mais de montrer que les racines des récits et films viennent de quelque chose de négatif. Ce qui est intéressant également, c'est qu'il y a, dans les productions récentes, notamment en Italie, une évolution du récit. On est de moins en moins dans l'héroïsation, avec des œuvres qui abordent la mafia à travers la comédie, le grotesque ou le conte. ■

Propos recueillis par Christophe GIUDICELLI



Photo Annie Pratt • Unsplash

TÉLÉTRAVAIL EN CORSE

UN TISSU ÉCONOMIQUE PEU FAVORABLE

Depuis le printemps 2020, avec le confinement lié à la pandémie de Covid-19, le télétravail s'est développé. Il y a cela dit des régions qui, du fait de la structure sectorielle de leur économie, offrent moins d'emplois compatibles avec le travail à distance que d'autres. C'est le cas de la Corse.

En Corse, indique l'Insee, 48100 emplois peuvent être potentiellement exercés en télétravail*, soit 28 % des emplois salariés de la région. Soit cinq points de moins que la moyenne de France métropolitaine qui est de 33 %. La Corse se classe ainsi au dernier rang des régions françaises, derrière la Normandie et Bourgogne-Franche-Comté [30 %].

Ce score tient au fait que l'hébergement-restauration et la construction occupent une place beaucoup plus importante dans l'emploi insulaire [respectivement 13 % et 10 %] que ce qui est observé dans l'ensemble de la France [6 % et 5 %]. La plupart des métiers [serveurs, cuisiniers, employés d'hôtellerie, ouvriers du bâtiment] n'y sont donc pas compatibles avec le télétravail comme le sont les services à haute valeur ajoutée, moins présents en Corse puisqu'ils n'y constituent que 7 % de l'emploi, deux fois moins qu'au niveau national. En revanche, dans l'administration publique et l'enseignement, qui représentent 18 % de l'emploi insulaire, plus de la moitié des emplois peuvent être télétravaillés. Les métiers informatisés des domaines administratifs et de gestion, très présents tant au sein des collectivités locales que dans la fonction publique d'État, se prêtent à ce mode de travail. Ces deux ensembles de services représentent la moitié des emplois compatibles avec le télétravail. Et si, dans des secteurs comme l'agriculture, l'industrie, la construction, la santé, les activités principales offrent moins de possibilités de télétravail du fait de leur nature productive ou de services directs, certains métiers de support à ces activités permettent de télétravailler, en particulier ceux en lien avec la gestion administrative de l'entreprise lorsque celle-ci reste internalisée comme le secrétariat.

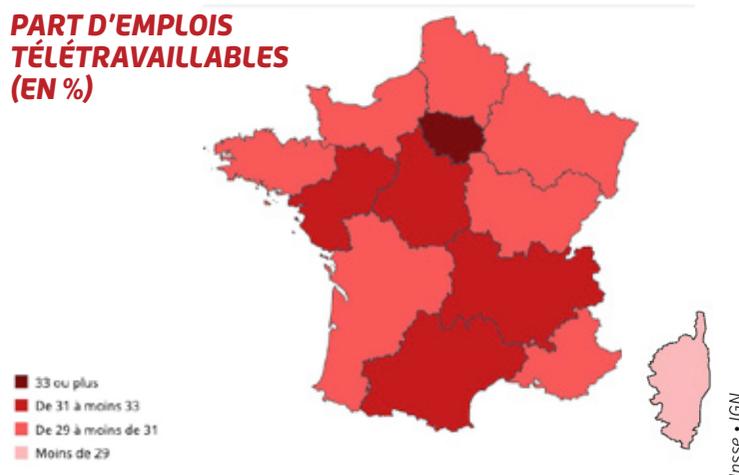
Les communautés d'agglomération du Pays ajaccien et de Bastia regroupent 57 % des emplois compatibles avec le télétravail, pour 48 % de l'emploi insulaire, en raison de leur positionnement sectoriel: services à haute valeur ajoutée, administration publique et enseignement y représentent un tiers de l'emploi contre un quart en moyenne dans l'île. Dans la communauté de communes du Centre Corse, 42 % des emplois sont télétravaillables; cette proportion, qui est la plus élevée

des intercommunalités corse, s'explique par la présence de l'Université de Corse à Corte. A contrario, on observe que dans sept intercommunalités, moins de 20 % des emplois sont compatibles avec le travail à distance: les communautés de communes du Spelunca-Liamone, de l'Alta Rocca, du Sud Corse, du Nebbiu, du Taravo et du Cap Corse, où l'orientation touristique prédomine et couvre entre un quart et un tiers des emplois et l'EPCI de l'Oriente, où l'orientation agricole de l'emploi [43 % des emplois] explique la moindre possibilité de télétravailler.

Il s'avère que les femmes, qui représentent 48 % des salariés sur le marché du travail insulaire, occupent 63 % des emplois télétravaillables de l'île, en raison de leur forte présence dans les métiers de l'enseignement [70 % de femmes], de la gestion administrative et du secrétariat. Les métiers télétravaillables sont aussi plus fréquemment occupés par les actifs plus âgés, davantage présents dans l'administration, l'enseignement ou les activités juridiques et comptables et dans des postes d'encadrement plus aisément compatibles avec le télétravail. ■ AN

* Un métier est identifié comme télétravaillable lorsque les tâches à effectuer au quotidien sont jugées compatibles avec ce mode de travail. Pour autant, il n'est pas forcément télétravaillé.

PART D'EMPLOIS TÉLÉTRAVAILLABLES (EN %)



DESSERTE MARITIME

Les contrats de DSP validés par la Commission européenne

En février 2024, la Commission européenne avait ouvert une enquête approfondie concernant l'octroi d'une compensation de 853,6 millions d'euros en faveur des compagnies maritimes Corsica Linea et La Méridionale dans le cadre d'une délégation de service public mise en place par la Collectivité de Corse (CdC) pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2030. L'enquête visait à apprécier la conformité aux règles de l'UE en matière d'aides d'État -et plus particulièrement à l'encadrement des services d'intérêt économique général- de cette compensation qui concerne cinq contrats de service public pour la fourniture de services de transport maritime de passagers et de marchandises entre Marseille et la Corse (Ajaccio, Bastia, Propriano, Porto-Vecchio et L'Île Rousse). La commission estimait notamment que l'Etat français et la CdC devaient justifier davantage en quoi l'inclusion de certaines obligations de service public dans ces cinq contrats répondait à un véritable besoin de service public. Il s'agissait d'abord de l'existence d'un réel besoin de transport du trafic de marchandises tractées entre Marseille et les cinq ports corses, le marché semblant déjà capable de fournir des services similaires à la Corse depuis les ports voisins de Marseille. En outre, les contrats de service public imposaient à leurs attributaires de transporter un volume minimal de trafic de marchandises par traversée entre Marseille et les cinq ports corses qui aurait pu être jugé disproportionné par rapport au volume de fret nécessaire pour répondre à la demande des usagers des services de transport. Après une enquête approfondie, la Commission a conclu que les mesures étaient conformes aux règles de l'UE en matière d'aides d'État. In fine, les explications apportées conjointement par la CdC et l'Etat français «*ont clarifié les questions initialement soulevées*» a fait savoir la commission le 26 novembre, dans un communiqué. La compensation de service public accordée à Corsica Linea et à La Méridionale a donc été estimée conforme aux règles de l'Union européenne en matière d'aides d'État et approuvée. «*Le principe d'un service public dans le domaine maritime, son périmètre intégral et les mécanismes de compensation mis en place par la CdC dans ce cadre juridique sont donc définitivement validés et approuvés par la Commission européenne*» a commenté pour sa part le Conseil exécutif de Corse en soulignant que cette décision positive «*acquise au terme de choix politiques clairs et d'un long parcours juridique*» d'un travail commun, mené par la CdC et l'Office des transports d'une part «*et l'État, sa représentation permanente à Bruxelles et ses ministères dédiés d'autre part, qui ont présenté, argumenté et expliqué en parfaite synergie les choix faits en matière de desserte maritime de la Corse dans le cadre du service public, ainsi que leur conformité aux règles françaises et européennes*». ■ AN



PROTECTION DE L'HERBIER DE POSIDONIE

Une décision du Tribunal maritime de Marseille qui fera jurisprudence

Fin juin 2024, deux associations de défense de l'environnement (France nature environnement et la Ligue de protection des oiseaux) qui s'étaient constituées parties civiles avaient demandé au Tribunal maritime de Marseille de se prononcer sur le préjudice écologique porté à l'herbier de posidonie par les capitaines de deux yachts. L'un des bateaux, le Take Off, avait mouillé à trois reprises dans des zones interdites à Cannes et Saint Tropez entre juin 2021 et septembre 2023 et son capitaine, à l'issue d'une audience pénale, avait été condamné à 20 000 euros d'amende et une interdiction de navigation d'un an dans les eaux territoriales françaises. De même, le capitaine du My Falcon s'était vu infliger une amende de 15 000 euros pour avoir, en juin 2023, jeté l'ancre dans une zone interdite à Cannes. Les deux associations souhaitaient cela dit que, sur le plan civil, il soit également retenu un préjudice écologique porté à l'herbier de posidonie. Mise en délibéré, la décision du Tribunal maritime de Marseille a été rendue publique le 22 novembre

2024: le préjudice écologique d'atteinte à l'herbier de posidonie a été reconnu sur le plan civil. Les deux capitaines ont donc été condamnés verser des indemnités de 86 537 euros (pour le Take Off) et 22 423 euros (pour le My Falcon) en compensation de la perte de valeur écosystémique. Les sommes seront versées à l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour mener des opérations de restauration écologique des herbiers de posidonie. Les capitaines devront également verser respectivement 5 000 euros et 4 000 euros aux parties civiles, au titre de préjudice moral. Une décision qui va faire jurisprudence, a fait savoir la préfecture maritime de Méditerranée: pour la première fois des juges reconnaissent un préjudice écologique d'atteinte à l'herbier de posidonie et, par la même occasion, que les associations sont fondées à agir en réparation du préjudice écologique. Le tribunal a également retenu la présomption de dommages sur l'herbier de posidonie dès lors qu'un navire mouille en zone protégée par arrêté préfectoral. Cette décision de

justice inédite devrait ainsi contribuer à l'efficacité de la politique de protection des herbiers de posidonie. ■ AN



ÉNERGIE

La future centrale du Ricanto enfin sur les rails

C'est un petit geste qui vient clore le chapitre d'une vingtaine d'années d'incertitudes. La première pierre de la future centrale du Ricanto a été posée le 22 novembre dernier lors d'une cérémonie, à laquelle ont notamment pris part le P.-D.G. d'EDF, Luc Rémont, et la ministre du Partenariat avec les territoires et de la Décentralisation, Catherine Vautrin. « Ce projet va renforcer l'autonomie du territoire et sa décarbonation. Le groupe EDF va investir 1,2 à 1,3 milliards d'euros sur cinq ans en Corse pour augmenter la résilience du territoire », a indiqué le P.-D.G. d'EDF en précisant que, sur cette somme, 800 millions seront réservés à la construction de la centrale qui « aura une puissance commandable, permettant d'assurer l'équilibre offre-demande à tout instant » en précisant que d'autres investissements, comme la liaison SACOI 3, vont aussi « contribuer à renforcer la résilience de l'île ». La production de la centrale devrait couvrir environ 20 % de la consommation annuelle de la Corse et jusqu'à 40 % la nuit. Afin de répondre aux enjeux de développement durable, les huit moteurs de la future centrale seront alimentés par 100 000 tonnes par an de biomasse liquide, un combustible qui sera majoritairement fabriqué en Europe à partir d'huile de colza, ce qui devrait permettre d'abaisser de 65 % les émissions de CO2 par rapport à l'actuelle centrale du Vazzio. « Arrêter la centrale du Vazzio, c'est arrêter le fioul lourd », a de son côté fait valoir Catherine Vautrin en ajoutant que « cette nouvelle centrale du Ricanto va d'abord répondre aux besoins de 110 000 habitants du territoire » en ce qu'elle permettra d'améliorer à la fois la qualité de l'air mais aussi de sécuriser l'alimentation électrique de l'île. Un « rattrapage historique nécessaire et juste » pour Laurent Marcangeli, l'ex-maire d'Ajaccio et député de la 1^{re} circonscription de Corse-du-Sud, qui également noté que le lancement de ce projet « est une bonne nouvelle pour une économie qui en a besoin ». Les travaux mobiliseront en effet entre 250 et 500 personnes [salariés d'EDF et prestataires] et engendrer plus de 100 millions d'euros de retombées économiques sur le territoire. La centrale devrait entrer progressivement en service à partir de fin 2027 pour être totalement opérationnelle en 2028. ■ MP



RESSOURCE HALIEUTIQUE MARINE

La langouste rouge suivie de près

Le service « Aires protégées de la mer, des îles et du littoral » (Apmil) de l'Office de l'environnement de la Corse (OEC) mène depuis plusieurs années une étude sur les déplacements et la croissance des langoustes rouges (*Palinurus elephas*) sur l'ensemble du littoral de la Corse. L'étude repose sur la méthode « capture/marquage/recapture ». Les campagnes de marquage ont été initiées dès 2012 dans la réserve naturelle des Bouches de Bonifacio gérée par l'OEC. La réussite de cette étude, aujourd'hui étendue à l'échelle des quatre prud'homies de pêche de Corse, s'appuie sur la collaboration étroite entre scientifiques et pêcheurs. Depuis 2021, près de 400 langoustes rouges pêchées mais promises à être relâchées car elles étaient d'une taille inférieure à la taille réglementaire de capture ont été marquées au moyen d'une petite étiquette colorée et numérotée par des membres d'un réseau de scientifiques coordonné par le service APMIL puis relâchées dans leur milieu naturel par les pêcheurs professionnels. Lorsque ces derniers récupèrent un individu marqué dans leurs captures, ils collaborent au suivi en donnant des informations sur la taille et la géolocalisation des individus identifiés par un numéro unique. À l'heure actuelle, près de 10 % des langoustes ont été recapturées et signalées par les pêcheurs. Il a été constaté que la distance moyenne entre la première et la deuxième capture est de 2,2 km, la distance maximum étant de 20 km, ce qui offre une idée sur l'étendue de l'environnement de ces crustacés. En moyenne, les langoustes ont grandi d'environ 1,4 cm entre la première et la deuxième capture pour un temps d'immersion compris entre 6 et 14 mois. Ce qui représente un gain pour environ un an de 200 g par langouste et une reproduction supplémentaire pour les femelles matures. Plus d'une langouste sur deux (55 %) a dépassé la taille réglementaire à la deuxième capture et le pêcheur a une chance sur deux de recapturer une langouste qu'il a lui-même relâchée. ■ AN

Photo OEC

LES CHIFFRES DE LA SEMAINE

58 kg

en moyenne d'emballages ménagers triés par habitant en France (25 kg d'emballages légers et 33 kg d'emballages en verre) en 2023, a annoncé Citeo. Les habitants de Corse ont trié en moyenne 83 kg d'emballages et papiers (73 kg d'emballages ménagers et 10 kg de papiers) par habitant ; on note une baisse de 14 % sur le tri des prospectus publicitaires. Classée 5^e région au niveau national, la Corse progresse de 5 % sur les emballages ménagers par rapport à 2022.

69 %

des Français anticipent une future baisse de leur niveau de vie au moment de leur retraite, selon un sondage Ifop pour Altaprofits. Un sentiment plus prégnant chez les femmes (73 % contre 66 % d'hommes), les actifs de 35 ans et plus (75 %) et surtout les plus de 50 ans (78 %). Et 57 % des sondés indiquent qu'ils choisiraient de travailler plus longtemps afin de percevoir une retraite au moins à taux plein. Ils sont 40 % à estimer que leurs revenus proviendront majoritairement du système de retraite par répartition.

1,10M€

c'est le montant, estimé par Intercommunalités de France, des prélèvements sur les ressources de la Communauté d'agglomération du Pays ajaccien du fait des dispositifs prévus dans le projet de loi de finances 2025. Soit 2,8 % de ses recettes mises à contribution. Le montant serait de 800 000 € pour la Communauté d'agglomération de Bastia et constituerait 3 % de ses recettes. Les communautés de communes de Calvi-Balagne et Fium'Orbu Castellu seraient mises à contribution pour 100 000 € soit 3,4 % et 3,1 % de leurs recettes.

CREATION SOCIETE

N° 01

DS HOLDING

Société Civile

Au capital de 60.000 euros

Siège social : 8, Rue Michel Bozzi
20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 25 novembre 2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile

Dénomination sociale : DS HOLDING

Siège social : 8, Rue Michel Bozzi,
20000 Ajaccio

Objet social : La prise de participations dans toutes sociétés en France ou à l'étranger de titres de sociétés cotées ou non cotées.

L'étude, la création, la direction, l'organisation, le contrôle, le financement de toutes affaires ou entreprises, la participation à la conduite de la politique de ses filiales avec, le cas échéant, la fourniture, selon les besoins, de services spécifiques à celles-ci.

L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte, par tous moyens et sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe.

L'acquisition, l'apport, la propriété, l'administration, la location selon tout type de bail, et la cession de tous biens et droits mobiliers, ainsi que de tous biens et droit pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits mobiliers en question.

Généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ou susceptibles d'en favoriser le développement.

Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 60.000 euros, constitué à concurrence de 1,00 euros au moyen d'apports en numéraire et à concurrence de 59999,00 euros au moyen de l'apport CENT (100) parts sociales de la société dénommée DS IMMO, SARL unipersonnelle au capital social de DEUX MILLE CINQ CENTS (2500) euros, dont le siège social est situé au 8, RUE MICHEL BOZZI, 20000 AJACCIO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le numéro 910 189 414.

Gérance : Daniel SANTONI demeurant 8, Rue Michel Bozzi à Ajaccio (20000).
Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales requis dans tous les cas.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée et date du 22.11.2024 à Bastia. Il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SARL de Famille

Dénomination : APPART'S

Siège : 15, bd Paoli - 20200 Bastia

Au capital de : 3000 €

Objet : La société a pour objet :

La location meublée professionnelle et, plus généralement, la location de tous biens meubles corporels, à caractère immobilier ou non.

- L'acquisition, la construction et la prise à bail de tous locaux destinés à l'hébergement des personnes physiques, en diffus, sous le statut de meublés de tourisme ou non.

- Leur gestion sous toutes ses formes et en particulier :

- La location par bail, commercial ou non et, plus généralement, la mise à disposition des locaux sous toutes ses formes, directement ou indirectement ;

- L'activité hôtelière ou para-hôtelière incluant la fourniture de prestations telles que le petit déjeuner, le nettoyage des locaux, la mise à disposition de linge de maison, l'accueil de la clientèle ;

- L'acquisition, par tous moyens, la prise à bail et la location de navires de transport ou de plaisance en vue de leur location/sous-location équipée avec fourniture ou non de prestations para-hôtelières.

- Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Durée : 99 ans

Gérance : Monsieur Jean-Philippe MARIANI et Madame Sophie MARIANI demeurant - 15, bd PAOLI - 20200 Bastia.

Immatriculation : RCS de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 08/11/2024, il a été constitué une SAS à capital fixe dénommée :

CENTRE CORSE DE SECURITE

Capital : 1000,00 €

Objet social : L'enseignement, la formation professionnelle sous toutes ses formes et sur tous supports à destination de tout public y compris les élus locaux, les membres des comités d'entreprise et des CHSCT, l'organisation de conférences, l'édition de revues et d'ouvrages professionnels ou techniques, le conseil et la gestion de la formation à distance ; La formation en apprentissage, la création et la gestion de centre de formation d'apprentis ; Conseils aux entreprises, consultant en sûreté et en sécurité ; La conception, la préparation, l'organisation d'événements à destination des particuliers ou des professionnels ; Vente de vêtements, matériels, accessoires et produits dérivés liés à la sécurité

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

Siège social : AVENUE CHRISTOPHE COLOMB, RES L'ALBA, 20260 Calvi

Président(e) : M. LE BOEUF GUENHAEL pour une durée ILLIMITÉE demeurant 93, RUE de France, 06000 Nice.

Clauses proposées Admission aux AG et droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées.

Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Les cessions y compris entre associés sont soumises à l'agrément cité dans les statuts.

Clause de préemption citée dans les statuts.

N° 04

AMB VESCOVATO

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Lieu-dit U Carrughju

20213 Penta-Di-Casinca

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PENTA-DI-CASINCA du 18 novembre 2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : AMB VESCOVATO

Siège : Lieu-dit U Carrughju, 20213 Penta-Di-Casinca

Durée : Quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : Le contrôle et l'expertise techniques de tous véhicules automobiles, Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Rachid NAJY, demeurant Résidence U Centru, Bât F2, 20213 Penta-Di-Casinca.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé du 21/11/2024, il a été constitué la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SCI

Dénomination : SC PJA MOBILITY CAPITAL

Objet : L'acquisition, la location, la gestion, le leasing, l'entretien, de tout type de bateaux, jet-skis, matériel de ski nautique, véhicules utilitaires et légers, auto-moto, ULM, matériel aéronautique et spatial, l'organisation de sorties y afférentes. Tout placement de capitaux sous toutes ses formes.

La gestion de tous bateaux..

Siège social : Pôle de Suartello II, route de Mezzavia, 20090 Ajaccio.

Capital : 1000 Euros divisé en 100 parts de 10 Euros chacune.

Durée : 99 ans.

Cession de parts : Agrément par assemblée pour toute cession à tout tiers.

Gérant : PJA CAPITAL, Sas, 111, avenue Victor Hugo, 75116 Paris immatriculée sous le n° 922 235 080 RCS PARIS.

Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date de 30/10/2024, il a été constitué une SASU :

Dénomination : CABINET CASA D'ORO

Siège Social : Résidence Le Panorama,

Bât D1, Aspretto, 20000 Ajaccio

Capital : 35000 €

Objet social : Toutes prestations de services et toutes activités liées à la relaxation à la détente et au bien-être du corps, vente de produits non-réglementés.

Durée : 99 ans

Président : Mme CARMIN Justine, Résidence Le Panorama, Bât D1, Aspretto, 20000 Ajaccio

Cession d'actions : Libre

Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 07



SCP MAMELLI

Notaires

20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

scp.mamelli@notaires.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Sophie MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT FLORENT (20217), le 19 novembre 2024, déposé au SPFE de BASTIA le 26 novembre 2024, il a été constituée une Société Civile dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale :

CAP IMMO DU CENTRE

Siège social : BASTIA (20200) - 13, Montée Sainte-Claire - Villa Marie.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA,

Objet social : La société a pour objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [exceptionnelle] de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Capital social : 1.500,00 euros par des apports en numéraire

Gérant : Monsieur Anthony CAPOROSSI demeurant à BASTIA (20200), 13, Montée Sainte-Claire, Villa Marie.

Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Pour avis, Le Notaire.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

DÉNOMINATION SOCIALE :

RÉNOVATIONS ET SOLUTIONS

OBJET SOCIAL :

Electricité générale, vente, pose et entretien de climatisation, plomberie, vente et pose de menuiseries, tous travaux du bâtiment.

La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ;

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

SIÈGE SOCIAL : U Riccordu, Villa 10 A Trinité, Route de Cala Rossa, 20137 Porto-Vecchio

DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des Sociétés

CAPITAL SOCIAL : 1000 € divisé en 100 actions de 10 €

PRÉSIDENT : Monsieur Sebastian WURM, demeurant U Riccordu, Villa 10 A Trinité, Route de Cala Rossa, 20137 Porto-Vecchio

IMMATRICULATION : RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

Le Président.

N° 09



**Etude de Maîtres
François GRIMALDI
et Sylvie MICHELI,
Notaires Associés**

À Prunelli-Di-Fiumorbo
(Haute-Corse), Z.I de Migliacciario.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Floriane BENEDETTI, Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle « François GRIMALDI Sylvie MICHELI », titulaire d'un Office Notarial à PRUNELLI-DI-FIUMORBO (Haute-Corse), Z.I de Migliacciario, le 12 novembre 2024, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion par bail ou autrement, la mise à disposition gratuite de ses biens au profit des associés, et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question, emprunter en constituant ou non une garantie hypothécaire sur un bien appartenant à la société.

Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Dénomination : I CANALI.
Siège social : Lieu-dit Canale, 20240 Lugo Di Nazza.

Durée : 99 ans.

Capital social : Cent Euros (100,00 EUR).
Cession de part : Librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Gérants : Monsieur Angelo BASTIANI et Monsieur Ugo BASTIANI tous deux demeurant à Lugo Di Nazza (20240), Lieu-dit Canale
RCS : Bastia.

Pour avis,
Le Notaire.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-signature privée, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiées à Associé Unique

Dénomination : A.P.G

Siège : Chez Madame VERZURA Madeleine - 7, rue Stretta Di A Trinita - 20228 Luri

Objet : La réalisation de toutes prestations de consultant, de conseil, de services et d'apporteurs d'affaires auprès de toute entreprise et tout véhicule d'investissement quel que soit leur domaine d'intervention, auprès des particuliers ainsi que de tout organisme public ou parapublic.

Durée : 99 ans à compter du jour de l'immatriculation au RCS de Bastia. .../...

Capital : 500 Euros apport en numéraire.
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Président : Monsieur Ange Pierre GRAZIANI, demeurant : Chez Madame VERZURA Madeleine, 7, rue Stretta Di A Trinita, 20228 Luri
Immatriculation : RCS de Bastia.

**MODIFICATION
SIEGE SOCIAL**

N° 11

**MARINE
SERVICE EQUIPEMENT**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 8.000 euros

Siège social : Immeuble Pouillon

Vieux Port - 20200 Bastia

R.C.S : Bastia 420 871 782

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes de la décision de l'associé unique du 18/11/2024, il résulte que le siège social a été transféré au 25, ter de la Rue Luce de Casabianca à Bastia (20200) et ce à compter du 18/11/2024. L'article « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 12

VALENTINI

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 5000 euros

Siège social : Angiolasca

Monte - 20215 Vescovato

798 307 344 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 11 octobre 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée VALENTINI a décidé de transférer le siège social de Angiolasca, Monte, 20215 VESCOVATO à 36, Traverse Cardiccia, Angiolasca, 20290 MONTE à compter du 11 octobre 2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

**MODIFICATION
CAPITAL SOCIAL**

N° 13

MARINE ENERGY

Société par Actions

Simplifiée à Associé Unique

Au capital de 1000 euros

Porté à 81.000 euros

Siège social : Rue du Lac du Rotondo

La Confinia 2 - 20090 Ajaccio

924 902 307 RCS Ajaccio

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'Associé Unique en date du 24 mai 2024 que le capital social a été augmenté de 80.000 euros par voie d'apport en nature. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Ancienne mention : Le capital social est fixé à mille euros (1000 euros).

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à quatre-vingt-un mille euros (81.000 euros).

Pour avis,
Le Président.

N° 14

PONTI

Groupement Foncier Agricole

Au capital de 1500€

Siège social : Fromagerie Marcellesi

Lieu-dit Beninfatti - 20114 Figari

898 362 462 R.C.S. Ajaccio

AUGMENTATION DE CAPITAL

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 06 Novembre 2024, il a été décidé d'augmenter le montant capital social de 1500 euros à 20.898 euros par émission de 19398 titres sociaux nouveaux de 1 euros chacun numérotés de 1501 à 20898 inclus suite à l'apport en nature réalisé le 30 juin 2022.

Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

**MODIFICATIONS
STATUTAIRES**

N° 15

**AMENAGEMENT
URBAIN SUD EST**

Société à Responsabilité Limitée

Transformée

En Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Route du Lancone

Villa Chjara - 20620 Biguglia

822 540 811 RCS Bastia

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 21 novembre 2024, l'Associé Unique a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 1000 euros.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Pierre Bianconi.

Sous sa nouvelle forme de Société par Actions Simplifiée, la Société est dirigée par : PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Pierre Bianconi demeurant Route du Lancone, Villa Chjara, 20620 Biguglia.

Pour avis, La Gérance.

N° 16

ELANA PROJET

SAS au capital de 1000 €

Siège social : 27, Allée des Perdrix

20600 Furiani

919 624 965 RCS Bastia

L'AGE du 01/11/2024, a décidé de transformer la société en Société à Responsabilité Limitée, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 01/11/2024 et a nommé en qualité de gérant Monsieur Matthieu OSMONT, demeurant 27, Allée des Perdrix - 20600 FURIANI. Du fait à la transformation, il est mis fin aux fonctions du Président. Modification du RCS Bastia.

N° 17

SNC L'ESTANCIA

Société en Nom Collectif

Au capital de 1000 €

Ancien siège social :

59, avenue du Mont Dore

63110 Beaumont

852 109 255 RCS Clermont-Ferrand

Nouveau siège social :

Centre Commercial

Avenue Christophe Colomb

T30 - 20260 Calvi

AVIS DE MODIFICATIONS

En date du 19/11/2024, les associés :
- Ont décidé unanimement de transférer le siège social à CALVI (20260), Centre Commercial, Avenue Christophe Colomb, T30, 20260 Calvi.

- Ont décidé unanimement de modifier l'objet social dont la rédaction est la suivante : La Société a pour objet l'exploitation d'un fonds de commerce de presse jeux, jeux de la Française des jeux, PMU, ainsi que toute activité se rapportant à la Loterie Nationale, articles de papeterie, carterie et bibelots, épicerie, confiserie, souvenirs, librairie, vente d'articles de plage, vente de produits locaux, auquel est associée la gérance d'un débit de tabac exploité dans le même local, Centre Commercial, Avenue Christophe Colomb, T30, 20260 CALVI.

Enfin, les associés ont pris acte de la démission d'un cogérant, M. Sébastien MICHEL. Désormais, la gérance est assurée par Mme Nathalie MICHEL née BERGER demeurant 34, rue du Chêne, 63300 THIERS.

La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 18

JFCB

SAS au capital de 1000 euros

Siège social : 17, Lot Aigue Marine

Quartier Aspretto, 20090 Ajaccio

923 746 234 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 novembre 2024 : Il a été pris acte de la démission du Directeur Général de la Société, M. Frédéric BENEDETTI, demeurant Parc Berthault, Les Cèdres, 20000 Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 19

CORDA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 20.000,00 euros

Siège social :

Centre Commercial Port Toga

20200 Bastia

888 797 537 RCS Bastia

Par une décision en date du 15 novembre 2024, l'associée unique a décidé de nommer en qualité de Président, pour une durée illimitée, à compter de ce jour : La société dénommée " CAMA ", société par actions simplifiée, au capital de 1.032.000,00 euros, ayant son siège social sis Chemin de Monte Carlo, 20600 FURIANI, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BASTIA sous le numéro 450 401 161, représentée par Monsieur Charles, Vincent CAPIA, en remplacement de Monsieur Noël PANTANI, Président démissionnaire.

VAREON

Expert-Comptable à Ajaccio

L'ESSENTIELLE

Société à Responsabilité Limitée

Transformée en

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 5000 euros

Siège social : 10, Rue Maréchal Ornano

20000 Ajaccio

500 807 979 RCS Ajaccio

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 25/11/2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 5000 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Monsieur Dominique MARTINETTI, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Madame Pauline MARTINETTI demeurant 7, bd du Roi Jérôme - 20000 Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

**ICN**

Déposez votre Annonce
Disponible 24/7
sur notre site : www.icn.corsica
Rubrique annonces légales

N° 21

LUCKY

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 8000 euros

Siège social : Lieu-dit Stiletto

Pôle d'Activité du Stiletto

20090 Ajaccio

798 974 341 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 14 novembre 2024, l'Associée Unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités :

- De livraison concernant la grande restauration, pizzeria, brasserie, vente de plats ou pizzas.

- De traiteur à emporter ou en livraison,

- D'organisation d'événements.

Et conséquence, de modifier l'article 2 des statuts.

Pour avis,
La Gérance.

**AVIS DE CESSION
FDS DE COMMERCE**

N° 22

**Maitre BATTINI Jean-Philippe**

Avocat au barreau d'Ajaccio

et à la Cour d'appel de Bastia

Tel : 06 17 15 20 58

Mail :

jeanphilippe.battini@avocat.fr**AVIS DE CESSION
D'UN FONDS DE COMMERCE**

- Aux termes d'un acte sous seing privé conclu en date du 21.11.2024 à AJACCIO, enregistré à la recette d'AJACCIO le 26.11.2024, dossier 202400020152, références 2A04P312024A01249.

La Société SAPAYA, Société à responsabilité limitée au capital de 300.00 euros, ayant son siège social sis 2, RUE DE L'ASSOMPTION, 20000 AJACCIO, immatriculée au RCS d'AJACCIO numéro 811 935 170, représentée par M. Patrice SPANO et M. IANNARILLI Marcel, cogérants, a vendu à la Société COMIDA FOOD LAB, SAS au capital de 1000.00 euros, dont le siège social est sis à AJACCIO [20000] - 9, RUE FESCH / 2, RUE DE L'ASSOMPTION, immatriculée au RCS AJACCIO numéro 934 428 756, le fonds de commerce de de glacier, salon de thé, petite restauration, connu sous l'enseigne YAYOURT sis et exploité 9, rue Fesch - 20000 AJACCIO comprenant, l'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage y attachés, le droit au bail des locaux dans lesquels le Fonds est exploité, le mobilier commercial, le matériel et outillage. L'entrée en jouissance a été fixée à la date de l'acte de cession. Ladite cession a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de cent cinquante mille [150.000.00] euros.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix [10] jours suivant la dernière en date des publications légales au siège du fonds pour la validité et pour la correspondance au cabinet de Maître Jean-Philippe BATTINI demeurant 6, RUE SAN LAZARO - 20000 AJACCIO.

Pour insertion,
Me Jean-Philippe BATTINI.

**DISSOLUTION
LIQUIDATION**

N° 23

CASARENA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège de liquidation : Plage d'Algajola

20220 Algajola

829 025 055 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 31 octobre 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter ce jour et sa mise en liquidation amiable. Elle a nommé comme liquidateur Charles FLUIXA, demeurant Lieu-dit I Biccali, 20220 Pigna, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est fixé Plage d'Algajola, 20220 ALGAJOLA.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,
Le Liquidateur.

« AZILONE »

Société Civile Immobilière

Au capital de 1.000 Euros

En dissolution anticipée

c/o M. FARRUCCI - Casa "Azilone"

Lieu-dit Grotelle - 20167 Tavaco

RCS : Ajaccio 829 928 795

AVIS DE DISSOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire des associés, en date du 18 octobre 2024, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé au siège social devenu siège de la liquidation.

Elle a nommé Monsieur Jean-Félix FARRUCCI aux fonctions de liquidateur, en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, sous réserve de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associés, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits.

Le dépôt des actes et pièces à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Le Liquidateur, Jean Félix FARRUCCI.

N° 25

BEGUIN ET MACCHINI

SCP au capital de 1524.49 €

Siège social : Oletta - 20232 Oletta

RCS Bastia 350 657 920

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 31/10/2024, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/10/2024, il a été nommé liquidateur(s) M MACCHINI Jean demeurant au 90, rue du Faubourg Saint Martin, 75010 PARIS et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés au siège social. Mention en sera faite au RCS de Bastia.

N° 26

**SAS GIUSTI MUSELLI
COMPANY**

Société par Actions Simplifiées

Au capital de 100 Euros

Siège social : Lieu-Dit Funtana

20239 Murato

Siège de liquidation :

Lieu-Dit Funtana, 20239 Murato

891 332 371 R.C.S. Bastia

L'Assemblée Générale réunie le 22/11/2024 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Matthis Giusti-Muselli de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

**04 95 32 04 40****« AZILONE »**

Société Civile Immobilière

Au capital de 1.000 Euros

En dissolution anticipée

c/o M. FARRUCCI - Casa "Azilone"

Lieu-dit Grotelle - 20167 Tavaco

RCS : Ajaccio 829 928 795

CLOTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale réunie extraordinairement en date du 31 octobre 2024, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation, ainsi que la disparition de la personnalité morale de la société. Les comptes de liquidation ainsi que la décision prise par les associés seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Le liquidateur, Jean Félix FARRUCCI.

N° 28

SCI MASSONI

SCI au capital de 1000 €

Siège social : Imm Le Vieux Chalet

Place Porteuse, 20260 Calvi

RCS Bastia 499396729

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 31/08/2024, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/08/2024, il a été nommé liquidateur(s) M MASSONI Jean demeurant au Boulevard Wilson, 20260 CALVI et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés au siège social. Mention en sera faite au RCS de Bastia.

N° 29

**SAS GIUSTI MUSELLI
COMPANY**

Société par Actions Simplifiées

Au capital de 100 Euros

Siège social : Lieu-Dit Funtana

20239 Murato

Siège de liquidation : Lieu-Dit Funtana

20239 Murato-891332371 R.C.S. Bastia

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 22/11/2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 31 octobre 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Matthis Giusti-Muselli, demeurant 6, chemin du Fort Lacroix, 20200 Bastia, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé LIEU-DIT FUNTANA, 20239 MURATO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

FNS SIMPLIFIÉ AVIS DE MARCHÉ**Section 1 : Identification de l'acheteur**

Nom complet de l'acheteur :

Communauté Communes de la Pieve de l'Ornano et du Taravo

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 20003895800019

Code Postal : 20166

Ville : PORTICCIO

Groupement de commandes : Non

Section 2 : Communication

Moyen d'accès aux documents de la consultation :

Lien vers le profil d'acheteur : https://cc-pieveornano.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_16536_1058548.html

Identifiant interne de la consultation : STEP CAMPO

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Contact : STRABONI Charles

email : cdc-ornano@hotmail.fr

Tél : +33 495230200

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Condition de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :

Formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat).

Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr ou le DUME en remplacement des DC1 et DC2.

Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner.

Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles.

Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin).

Les éléments de preuve relatifs à des prestations exécutées il y a plus de cinq ans seront pris en compte.

Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat.

Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat.

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limites de réception des plis : 16 Janvier 2025 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation [Attribution sur la base de l'offre initiale] : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Travaux de réhabilitation des infrastructures d'assainissement de la commune de CAMPO - Construction d'une nouvelle station d'épuration

CPV - Objet principal : 45232410.

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Travaux de réhabilitation des infrastructures d'assainissement de la commune de CAMPO Lot 1 - Réseaux Lot 2 - Station de traitement des eaux usées Lot 3 - Terrassement - Soutènement - Ponceau Lot 4 - Démolition

Lieu principal d'exécution du marché : 20142 Campo

Durée du marché (en mois) : 4

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Oui

Mots descripteurs : Assainissement, Terrassement, Station d'épuration (travaux), Mur de soutènement, Réseaux divers.

Section 5 : Lots

Description du lot n° 1 :

Lot 1 - Réseaux - Création d'un réseau d'assainissement de transfert gravitaire d'une longueur totale de 120 ml pour raccordement à la STEU - Création de 150 ml de réseau AEP pour alimentation de la STEU

CPV - Objet principal : 45232400.

Lieu d'exécution du lot n° 1 :

20142 CAMPO

Description du lot n° 2 :

Lot 2 : Station de traitement des eaux usées (STEP) - Construction d'une station d'épuration à lits macrophytes sur 1 étage recirculé d'une capacité 230 EH

CPV - Objet principal : 45232400.

Lieu d'exécution du lot n° 2 :

Lieu-dit Maccica - 20142 CAMPO

Description du lot n° 3 :

Lot 3 : Terrassement - Soutènement - Ponceau - Construction d'un mur de soutènement en terre armée, composé de géotextile alvéolaire - Terrassement pour création d'une plateforme destinée à la construction de la station d'épuration - Construction d'un ouvrage de traversée du ruisseau de Ruselmu pour accès aux ouvrages de pré-traitement de la station d'épuration depuis la piste d'accès

CPV - Objet principal : 45112500. .../...

Lieu d'exécution du lot n° 3 :

Lieu-dit Maccica - 20142 CAMPO

Description du lot n° 4 :

Lot 4 : DEMOLITION - Soutirage des boues résiduelles avec analyses - Démolition des ouvrages existants et de la clôture sur le site de la STEU actuelle - Remise en état du site après travaux

CPV - Objet principal : 45110000.

Lieu d'exécution du lot n° 4 : 20142 CAMPO

Section 6 : Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Oui

Détails sur la visite : Le mardi 10 DECEMBRE 2024 à 09h30.

Lieu de rendez-vous : Mairie de CAMPO - 20142.

Date d'envoi du présent avis : 26 Novembre 2024.



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

MAIRIE DE SAN LORENZO

Cumuna di San Lurenzu

Lieu-dit Tribbio - 20244 SAN-LORENZO

Tél : 04.95.48.40.15 - Télécopie : 04.95.34.19.36

email : mairie.sanlorenzo@gmail.com

San-Lorenzo, le 21 novembre 2024

AVIS

Identification de l'acheteur :

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Commune de SAN-LORENZO

Correspondant : M. Jérôme NEGRONI, Maire

Adresse : Lieu-dit Tribbio, 20244 SAN-LORENZO

Coordonnées :

Téléphone : +33 495484015

Courriel : mairie.sanlorenzo@gmail.comAdresse internet du profil d'acheteur : <https://www.klekoon.com/>

Description du marché :

Objet du marché : Mission Assistance AMO AMÉNAGEMENT D'UNE MAISON DE SERVICES PUBLICS & SANTÉ

Caractéristiques du marché :

Caractéristiques principales :

Voir DCE à télécharger sur le portail <https://www.klekoon.com/> Mission AMO : ESQ APS, APD, DPC, PRO, ACT, VISA, DET et AOR, suivi et coordination des travaux d'aménagement d'une maison de services publics & santé.

Lot unique, pas de variante.

Durée du marché ou délai d'exécution :

Date prévisionnelle de début des prestations : Janvier 2025

Conditions relative au marché :

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Valeur technique : 60%

- Prix : 40%

Mode de passation du marché :

Type de procédure : Procédure adaptée

Conditions de délai :

Date limite de réception des offres : 26/12/2024 à 12:00

Autres renseignements :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : AMO.2024.001

Adresses complémentaires :

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :

Commune de SAN-LORENZO

Correspondant : M. Jérôme NEGRONI, Maire

Adresse : Lieu-dit Tribbio, 20244 SAN-LORENZO

Coordonnées : Téléphone : +33 495484015

Courriel : mairie.sanlorenzo@gmail.com

Adresse à laquelle les offres/candidatures/demandes de participation doivent être envoyées :

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

cf RC - le DCE est à télécharger sur le portail <https://www.klekoon.com/>, les offres et les questions sont à déposer sur ce même portail. Aucun échange par mail ne sera fait pendant jusqu'à la date limite de remise des offres.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 21/11/2024.

Le Maire, Jérôme NEGRONI.

PROCHAINE PARUTION**VENDREDI 6 DECEMBRE 2024-N°7059**

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 BASTIA Cedex	ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.	merce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.	prêt à porter homme, femme, enfants et articles de Paris. 882 113 699 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 14/11/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.
<p>N° 32</p> <p>N° PC : 2024RJ0147</p> <p>Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 19/11/2024 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de la société FRITES FRAICHES CONCEPT SAS, 17, allée Bleu, Zone Industrielle Borgo, Puretone, 20290 BORG. La transformation de matières premières agricoles (pommes de terre) transformation de produits de la culture pour l'homme le conditionnement de produits alimentaires leur dérivés et la production négoce de tous produits alimentaires conservation stockage. 840 122 634 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 25/08/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC</p>	<p>N° 36</p> <p>N° PC : 2024RJ0152</p> <p>Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 19/11/2024 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de Monsieur RHAOUI ABDELOUAHAD, 15T, RUE SAINT JOSEPH, 20200 BASTIA. Travaux de plâtrerie. Non inscrit au RCS Bastia 819 276 601 RM 20. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 04/09/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.</p>	<p>N° 40</p> <p>N° PC : 2024RJ0153</p> <p>Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 19/11/2024 prononçant l'ouverture d'une procédure de ouverture redressement judiciaire à l'égard de CORSICA MODELISME SAS [], Moriani-Plage, 20230 SAN-NICOLAO. 824 468 896 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 27/09/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.</p>	<p>N° 45</p> <p>N° PC : 2024RJ0156</p> <p>Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 26/11/2024 prononçant l'ouverture d'une procédure de ouverture redressement judiciaire à l'égard de RICHARD MOBILITE SAS [], Imm Im-hotep, 13, Lot Arbucetta, 20620 BIGUGLIA. 814 555 207 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 01/07/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.</p>
<p>N° 33</p> <p>N° PC : 2024RJ0148</p> <p>Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 19/11/2024 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de Monsieur CRENDAL Stéphane Georges Marcel, l'Orée des Pins, Plage de Calvi, 20260 CALVI. Restaurant [Gr]. 381 479 344 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 15/10/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.</p>	<p>N° 37</p> <p>N° PC : 2024RJ0096</p> <p>Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 19/11/2024 prononçant conversion en liquidation judiciaire de CORSEA VACANCES SARL, lieu-dit ARRECHIMOZZO, 20217 SAINT-FLORENT. Location, gestion, exploitation de résidence de Tourisme conformément aux prescriptions de l'arrêté du 14.02.1986 ainsi que tous hôtels et unités d'hébergement touristiques ; Toutes prestations de services liées à l'accueil touristique. 523 381 606 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 11/01/2023. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.</p>	<p>N° 41</p> <p>N° PC : 2024RJ0146</p> <p>Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 19/11/2024 prononçant l'ouverture d'une procédure de ouverture procédure de sauvegarde à l'égard de EUROPE ACTIVE SARL [], 673, avenue de Borgo, 20290 BORG. 801 723 065 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.</p>	<p>N° 46</p> <p>N° PC : 2024RJ0157</p> <p>Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 26/11/2024 prononçant l'ouverture d'une procédure de ouverture redressement judiciaire à l'égard de MB CONSTRUCTION SAS [], 8, Grande rue Grande, 20220 SANTA-REPARATA-DI-BALAGNA. 879 272 250 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 27/07/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.</p>
<p>N° 34</p> <p>N° PC : 2024RJ0150</p> <p>Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 19/11/2024 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de KALLISTE CONSTRUCTION SARL, chemin du Massone, Pietranera, 20200 SAN-MARTINO-DI-LOTA. Maçonnerie. 351 785 845 RCS Bastia 351 785 845 RM 20. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 20/09/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.</p>	<p>N° 38</p> <p>N° PC : 2024RJ0145</p> <p>Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 19/11/2024 prononçant l'ouverture d'une procédure de ouverture redressement judiciaire à l'égard de CORSICA BOBINAGE SARL [], Route Nationale 193, Zone Industrielle Borgo, Puretone, 20290 BORG. 353 175 110 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 15/11/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.</p>	<p>N° 42</p> <p>N° PC : 2023RJ5555</p> <p>JUGEMENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA EN DATE DU 19/11/2024 prononçant à l'encontre de Monsieur GRAVINI SERVANT Jean-Charles, Jacques, Président de la société de HOLDING PHI [SAS]. RCS 818 053 688 de Bastia. 55, boulevard Graziani, 20200 BASTIA. Un jugement d'interdiction de gérer pour une durée de 5 ans.</p>	<p>N° 47</p> <p>N° PC : 2023RJ5541</p> <p>Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 26/11/2024 arrêtant le plan de redressement pour une durée de 10 ans, de Mme MONTEILHET LAPEYRE Christiane Marie-Thérèse Madeleine, Résidence l'Alba, lieu-dit dit Stagnone, 20260 CALVI. Commissaire à l'exécution du plan : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA.</p>
<p>N° 35</p> <p>N° PC : 2024RJ0151</p> <p>Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 19/11/2024 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de Monsieur POUS Guillaume, 27, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Autres intermédiaires du commerce en produits divers. Non inscrit au RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 25/07/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur</p>	<p>N° 39</p> <p>N° PC : 2024RJ0149</p> <p>Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 19/11/2024 prononçant l'ouverture d'une procédure de ouverture redressement judiciaire à l'égard de BOUCHERIE MARKET HADOUCH&FILS SAS [], lieu-dit TORRA, 20215 VESCOVATO. 922 308 762 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 23/09/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de com-</p>	<p>N° 43</p> <p>N° PC : 2024RJ0154</p> <p>Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 26/11/2024 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de la société IP FORMATION SARL, route De Saint-Florent, Résidence Pietra Rossa, Bâtiment E, 20600 BASTIA. Formation, coaching, conseil et tutorat. 833 647 597 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 07/10/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.</p>	<p>N° 48</p> <p>N° PC : 2024RJ0158</p> <p>Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 26/11/2024 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de Madame SYLVAIN Odile Marcelle Jacqueline née CIGOLET, 29, boulevard Paoli, 20200 BASTIA. Vente de fleurs naturelles et artificielles fruits et tous produits s'y rattachant création et décorations florales. 335 110 946 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 08/08/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.</p>
		<p>N° 44</p> <p>N° PC : 2024RJ0155</p> <p>Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 26/11/2024 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de la société DKC.CO SAS, 21, lotissement Colombo, 20250 CORTE. Vente en gros et au détail de bijoux fantaisie, or ou semi-précieux, de souvenirs, de textiles, tous articles et accessoires de décoration, cadeaux, bibelots, petits mobiliers, la vente de bougies parfumées et de parfums d'intérieur, vente de produits de beauté,</p>	

N° 49



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse
22 Cours Grandval - BP 215
20187 AJACCIO CEDEX 1.
Tél: +33 495202525, Fax: +33 495516621.
Courriel : commande.publique@isula.corsica
Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Travaux d'aménagement paysager de l'Espace Naturel Sensible des deux églises à Cargèse, propriété de la Collectivité de Corse
Numéro de référence : 2024-9DMT-0190

Date limite de remise des offres : 23 décembre 2024 à 16h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation. Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 26/11/2024.

N° 50

CABINET RETALI & ASSOCIES

Avocats Associés à la Cour

39, Boulevard Paoli - 20200 BASTIA

Tel : 04.95.34.92.10

Site : cabinet-retali.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR LIQUIDATION JUDICIAIRE

AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR

AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA

Le Jeudi 23 janvier 2025 à 10H00

Sous les réserves, charges, clauses et conditions stipulées au cahier des conditions de vente déposé au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où il peut être consulté, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des biens ci après :

SUR LA COMMUNE DE LUMIO

Un ensemble immobilier, anciennement exploité par le CLUB MEDITERRANEE DE SANT'AMBROGIO, composé : des lots 7- 8- 1067 sur les parcelles cadastrées AB 10-56 à 58 -61-90-131-292-332-306-307-332-417 à 420 ; AC 4-18 à 20- 69-139 à 141-144-145-147-148 et des parcelles cadastrées AB 115 à 120, tel que lesdits biens existent, s'étendent, se poursuivent et comportent, avec toutes ses aisances, dépendances et Immeubles par destination.

MISE A PRIX :

LOT UNIQUE : 11.650.000,00 €

Avec possibilité de baisse de mise à prix de la mise à prix initiale de 20% [9.320.000,00 €] puis de 30% [8.155.000,00 €] immédiatement ou après nouvelles publicités au choix du poursuivant, sans nouvelle ordonnance.

Visites prévues SUR PLACE SANS RDV le 17.12.2024 de 10H00 à 12H00 par L'ETUDE KALLIJURIS, commissaires de justice associés à Borgo - Tel : 04.95.36.15.49

Les enchères seront reçues exclusivement par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Bastia avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix [soit 1.165.000,00 €]

Pour tous renseignements, s'adresser au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où le cahier des conditions de vente est déposé - Au CABINET RETALI & ASSOCIES - 39 Bd Paoli - 20200 BASTIA ou sur le site internet : cabinet-retali.fr

ANNONCES LEGALES

Nous traitons les annonces jusqu'au MARDI 16 H 00
pour une parution le samedi en kiosque

* par e-mail : al-informateurcorse@orange.fr

* par téléphone : 04 95 32 04 40 OU 04 95 32 89 92

* par courrier ou dans nos locaux :

114, Rue Claude Papi - Imm. Agostini - Z.I Erbajolo - BASTIA 20600

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 51

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DE LAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil

Article 1378-1

Code de Procédure Civile

Loi n°2016-1547 du 18 Novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 20 septembre 2007,

Monsieur Antonio FABRIZY, en son vivant retraité, demeurant à AJACCIO [20000], Parc Berthault, Immeuble Les Dragonniers. Né à PARIS 4ÈME ARRONDISSEMENT (75004), le 20 décembre 1929. Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité. Décédé à AJACCIO [20000] (FRANCE), le 10 août 2024.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Paul CUTTOLI, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle «Henri PINNA, Joseph MELGRANI, Paul CUTTOLI et Louis-Valery VERGEOT», titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO [20000], 6, Boulevard Albert 1er - Immeuble l'Impérial, le 27 août 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Paul CUTTOLI, notaire à AJACCIO [20000], référence CRPCEN : 20002, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'AJACCIO de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

SERVICE DES PROCEDURES
COLLECTIVES CIVILES

N° RG 24/01255

N° Portalis DBXI-W-B71-DI42

EXTRAIT

N° 52

Par jugement du 18 novembre 2024, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire à l'égard de : Association TO BE AT SCHOOL, prise en la personne de son président Monsieur Vincent HAMON et de sa directrice Madame FLORES Maïté, ayant son siège social Flamants Roses - Appt. 35 - Route de la Marana - 20290 BORGIO

FORME : Association
ACTIVITE : ENSEIGNEMENT
DATE DE CESSATION DES PAIEMENTS : 30 septembre 2024

JUGE COMMISSAIRE :
Monsieur EGRON-REVERSEAU Gérard, Juge commissaire.

MANDATAIRE LIQUIDATEUR : ETUDE BALINCOURT, sis 15, Boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Liquidateur.

Pour extrait : Le Greffier.

N° 53

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DE LAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil

Article 1378-1

Code de Procédure Civile

Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 1er août 2011,

Madame Mathilde CASANOVA, en son vivant retraitée, demeurant à AJACCIO [20000], 27, avenue Impératrice Eugénie. Née à UCCIANI [20133], le 28 mai 1918. Veuve de Monsieur Georget Achille Cyr DELBECQ et non remariée. Décédée à AJACCIO [20000] le 26 août 2018. A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître MATIVET Laurent, Notaire Associé de la Société par Actions Simplifiée «L'Office du Cours», titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO, 7, cours Napoléon, le 19 novembre 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Laurent MATIVET, Notaire à AJACCIO, 7, Cours Napoléon, référence CRPCEN : 20003, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de AJACCIO de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis, Le Notaire.

N° 54

NATÈ

Société par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège de liquidation :

C/O Monsieur Dominique BERETTI

Route de Pietramaggiore

20260 Calvi

911 300 127 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 31 octobre 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter ce jour et sa mise en liquidation amiable.

Elle a nommé comme liquidateur Dominique BERETTI, demeurant Route de Pietramaggiore, 20260 CALVI, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est fixé C/O Monsieur Dominique BERETTI, Route de Pietramaggiore, 20260 CALVI.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 55

AVIS

Suivant acte en date du 31/10/2024 reçu par Me Olivier LE HAY Notaire à AJACCIO le Régent, 3, Avenue Eugène MACCHINI, il a été décidé de résilier à cette date la location-gérance du fonds artisanal de taxi exploité à AJACCIO consentie depuis le 20/09/2023 par M. Emmanuel MOREIRA, 34, lot Pietrosella, 20167 ALATA, au profit de M. Christophe TARANTO résidence Impériale, Bât A1, Avenue Mal LYAUTEY.

N° 56



Sylvie MICHELI

Notaires Associés

À Prunelli-Di-Fiumorbo

(Haute-Corse) - Z.I de Migliacciario

AVIS DE CONSTITUTION COMPLÉMENTAIRE

Suivant acte reçu par Maître Sylvie MICHELI, le 24/10/2024, a été constituée une Société Civile Immobilière dénommée BAGHJONE dont l'avis de constitution a été publié au sein du présent journal le vendredi 8 novembre 2024, ICN n°7055.

Suite à une erreur matérielle, un acte rectificatif a été reçu par ledit notaire le 20/11/2024.

* Au lieu de lire :

Siège social : ALERIA (20270), Chez Monsieur Nicolas PICHOT, BAJONE.

* Il y a lieu de lire :

Siège social : ALERIA (20270), 130, Chjassu di Baghjone.

Le reste inchangé.

RCS : Bastia.

Pour avis,
Le notaire.

N° 57

SCI MASSONI

SCI au capital de 1000 €

Siège social : Imm Le Vieux Chalet

Place Porteuse, 20260 Calvi

RCS Bastia 499396729

Par décision Assemblée Générale Ordinaire du 31/08/2024 il a été décidé :

- d'approuver les comptes définitifs de la liquidation ;
- de donner quitus au liquidateur, M MASSONIN Jean demeurant Boulevard Wilson, 20260 CALVI pour sa gestion et décharge de son mandat ;
- de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/08/2024.

Radiation au RCS de Bastia.

**POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE**



SUR PLACE OU PAR TELEPHONE

N° 58

SCBInf 2A

Société Civile

Au capital de 1000 euros

Siège social : Cabinet Infirmiers

Immeuble MARCHETTI

Les 4 Chemins - 20137 Porto-Vecchio

922 288 659 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 7 novembre 2024, il résulte que Madame Aurélie, Emilie, Désirée SCORSIPA, née le 19 août 1987 à NICE, de nationalité française, demeurant Lotissement chemin des Près, 20137 PORTO-VECCHIO, a été nommée Gérante à compter du même jour et pour une durée illimitée, en remplacement de la gérante décédée le 3 décembre 2023, Madame Isabelle GARDES épouse PIETRI.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 59

LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date du 29/10/2024 à BORGIO (20290).

La société dénommée SOLE & FRESCU, SAS au capital de 1.000,00 Euros, ayant son siège social Route de Scolca, 20290 VIGNALE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 821 584 240, représentée par son Président Monsieur Augustin BACCARELLI,

A donné en location-gérance à :

La société dénommée LIPAKA, SAS au capital de 1.000,00 Euros, ayant son siège social au Les Hauts de Rassignani, 26, route du Capitello, chez M. Frédéric Masotti, 20290 BORGIO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 934 307 067, représentée par sa Présidente Madame Céline, Sylvia LECULLIER (épouse ALERINI).

Le fonds de commerce de « Salon de thé, cafétéria, fabrication et ventes de pâtisseries sur place, fabrication de plats cuisinés à consommer sur place et à emporter », situé Centre Commercial Santa Devota, 20290 BORGIO.

Pour une durée ferme d'une (1) année qui commenceront à courir le 27 novembre 2024 pour finir le 26 novembre 2025 et ensuite à partir de cette dernière date, ledit bail sera renouvelable d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation.

Le locataire gérant s'oblige à maintenir le fonds constamment garni de marchandises en quantité et de valeur suffisantes pour répondre en tout temps du paiement des loyers et de l'exécution des conditions du bail.

A l'expiration du présent contrat, le bailleur ne sera pas tenu de reprendre les marchandises restantes.

Dans cette hypothèse le locataire gérant fera son affaire personnelle des marchandises non vendues.

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile au Centre Commercial Santa Devota, 20290 BORGIO.

Pour unique avis.

N° 60

CASARENA

Société par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège de liquidation : Plage d'Algajola

20220 Algajola

829 025 055 RCS Bastia

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 31 octobre 2024 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Charles FLUIXA, demeurant Lieu-dit I Biccali, 20220 Pigna de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 61

NATÈ

Société par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège de liquidation :

C/O Monsieur Dominique BERETTI

Route de Pietramaggiore

20260 Calvi

911 300 127 RCS Bastia

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 31 octobre 2024 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Dominique BERETTI, demeurant Route de Pietramaggiore, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 62

socotri
SAS SOCOTRI
Expertise Comptable
20240 Ghisonaccia
04 95 56 22 36

La location gérance consentie par la SARL L'ALLEGRIA, immatriculée au RCS BASTIA sous le numéro 347 399 925 et représentée par son gérant, Monsieur Jimmy BERNARDI,

A la société L'OSTERIA, société par actions simplifiée immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 928 851 195, représentée par sa présidente Madame Dominique BERNARDI, dont le siège est situé L'ALLEGRIA, VIX, 20240 VENTISERI, suivant acte sous seing privé en date du 10/04/2024,

Du fonds de commerce de Restaurant situé à Vix, 20240 VENTISERI, connu sous le nom de « L'ALLEGRIA », A pris fin le 30/09/2024 par résiliation amiable.

Pour avis,



N° 63

SARL NAUTIC BALAGNE

SARL au capital de 64000 €

Siège social : Cantone

Zone Industrielle - 20260 Calvi

RCS Bastia 326329786

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 31/08/2024, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/08/2024, il a été nommé liquidateur(s) M MASSONI Jean demeurant au Boulevard Wilson, 20260 CALVI et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés au siège social. Mention en sera faite au RCS de Bastia.

N° 64

SARL AU PAIN BASTIAIS

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 7700 euros

Siège social et de liquidation :

Lieu-dit Brajatola - Piscia Rossa

20167 Afa-443 922 760 RCS Ajaccio

Par une décision en date du 20/11/2024, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de cette même date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. M. David DERIU, demeurant à Piscia Rossa, Lieu-dit Brajatola, 20167 AFA, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé à Piscia Rossa Lieu-dit Brajatola, 20167 AFA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au RCS.

Pour avis,
Le Liquidateur.



**VOTRE ACCÈS
AU REGISTRE
DU COMMERCE
ET DES SOCIÉTÉS !**

infogreffe.fr
Les Greffes des Tribunaux de Commerce



Annonces légales

**TRANSMETTEZ
VOS FICHIERS AU FORMAT WORD**



votre contact : **Albert TAPIERO**

☎ 04 95 32 89 92 / 04 95 32 04 40

al-informateurcorse@orange.fr

POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS ASSOCIATIONS
ET COMMUNES

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



SERVICE
GRATUIT

Dons de sang, services de garde,
collectes, distributions humanitaires

Permanences, fermetures et ouvertures
des services divers

Réunions,
colloques,
meetings

Assemblées générales,
conseils municipaux,
messes, cérémonies, travaux

Inscriptions,
recrutements,
concours



POUR COMMUNIQUER DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE,

JE ME RENDS SUR www.icn.corsica/publier-une-info



www.icn.corsica/graphisme-design © stock.adobe.com/Julien Tommeur



BULLETIN D'ABONNEMENT

À remplir et à retourner sous enveloppe affranchie à
ICN CorsicaPress Editions - Immeuble Agostini - 114. Rue Claude-Papi - 20600 BASTIA

OUI, JE M'ABONNE

- Pour un an à la version papier pour **65€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.
- Pour un an à la version par voie électronique pour **35€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.
- Pour un an à la version papier plus version par voie électronique pour **70€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.

NOM _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal Ville _____

Pour recevoir la confirmation de mon abonnement et les informations liées à mon compte client, j'indique mon adresse e-mail (en majuscules):

Je désire recevoir gratuitement la newsletter d'ICN
J'accepte de recevoir les informations d'ICN Oui Non
et de ses partenaires Oui Non

Ci-joint mon règlement par

CHÈQUE À L'ORDRE D'ICN CARTE BANCAIRE

N°

Expire fin Clé les 3 derniers chiffres au dos de votre carte bancaire

Date et signature obligatoires

CORSICAPRESS EDITIONS SAS - RCS BASTIA 528 790 033



U SOFFIU

VERS UN ESPACE INCLUSIF



Photos via U Soffiu

En mars 2024, Emma Kloster, Marie-Line Peyrabout, Léa Saby et Gabrielle Simonpietri ont fondé l'association U Soffiu en Haute-Corse.

Engagées dans la défense des valeurs féministes et des droits LGBTQ+, leur démarche militante a pour but de proposer un espace inclusif pour tous.

Quels sont les objectifs de l'association ?

LÉA: Le but est de proposer un lieu, sous forme de bar-café associatif, pour réunir des personnes autour d'un espace sécurisé de partage et d'échanges sur des sujets comme le féminisme et les questions LGBTQ+. La démarche doit permettre à certaines personnes de découvrir et de se sensibiliser sur des thématiques via des événements culturels et artistiques. Cela peut se faire aussi bien sous la forme de ciné-débats, de projections, de groupes de paroles, de soirées musicales, d'ateliers manuels... Tout ce qui serait vecteur de lien.

Comment s'est manifesté ce besoin de créer un espace qui représente la communauté LGBTQ+ et le féminisme ?

MARYLIN: Suite à un groupe de parole féministe qui a eu lieu le 8 mars dernier sur la place St Nicolas organisé par des collectifs féministes, dont Collages Féminicides Corse et le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF). Nous étions individuellement présentes à ce groupe de parole et on s'y est rencontrées. Nous avons eu des discussions et échangé. C'est à ce moment là que l'idée nous est venue. Chacune de notre côté, cela faisait un moment que nous songions à un tel lieu car nous sommes profondément concernées par ces thématiques et que ça n'existe pas sur le territoire corse. C'est assez difficile pour les personnes queer de vivre leur vie en étant soi-même sans craindre pour sa vie. Tout comme l'actualité démontre malheureusement que c'est également difficile pour les femmes.

Pouvez-vous nous rappeler la signification du mot queer ?

MARYLIN: C'est un mot qui vient de l'anglais et qui est un terme identifiant les personnes LGBTQ+ (lesbiennes, gays, bisexuelles, transsexuelles, queers, intersexes...) qui se retrouvent dans cette communauté par le fait d'assumer et revendiquer son orientation sexuelle ou son identité de genre

faisant partie intégrante de leurs vies. Ce terme a une dimension de revendication.

EMMA: À la base, le sens du mot queer veut dire «étrange» et était une insulte à l'encontre de cette communauté LGB. Cette même communauté s'est réapproprié le terme, afin de retourner la situation.

Selon vous, comment se situe la Corse que ce soit envers la communauté queer ou le féminisme ?

LÉA: Je pense que le contexte est très particulier sur le territoire insulaire. On sait qu'il y a beaucoup de personnes LGBTQ+ qui doivent se cacher, qui n'osent pas vivre leur vie comme elles le souhaitent et décident de partir vivre sur le continent afin de plus facilement exprimer qui elles sont. Il existe également une certaine forme de violence latente, récemment a eu lieu le procès des agresseurs deux hommes qui ont été attaqués à Ajaccio du fait de leur homosexualité et victimes d'un guet-apens monté sur une application de rencontre. On peut aussi rappeler l'agression d'un couple dans un bar à Macinaggio il y a quelques années. Ce sont des actualités assez récentes et marquantes qui créent une atmosphère tendue et qui n'encourage pas à vivre au grand jour. Sur la question du féminisme, on sait également que c'est assez tabou sur l'île mais les langues se délient et la parole est prise sur les violences sexistes et sexuelles, qui sont bien malheureusement réelles en Corse, cela existe même au sein des familles. La misogynie est présente, et souvent banalisée, le contexte fait donc que nous avons envie de créer un espace pour que les gens puissent souffler et se sentir en sécurité.

Que manque-t-il pour faire évoluer le vivre ensemble ?

MARYLIN: Il manque évidemment de la tolérance, de l'écoute, du respect. Les discriminations et l'homophobie ne se résument pas à des agressions, cela peut être verbal. Lorsqu'on



Emma Kloster, Marylin Peyrabout et Léa Saby.

demande à une femme lesbienne: «*Et toi, tu as un copain ?*», cette personne peut manifester la crainte, la peur de révéler sa vérité. Que fait-elle? Elle ment? Ne sachant pas l'opinion de la personne face à elle, ni comment le fait qu'elle est lesbienne pourra la mettre mal à l'aise ou non. Esquive-t-elle la question? Je pense que ce sont des situations que toute personne LGBTQ+ a déjà vécues, et c'est permanent. Ça paraît anodin, mais cela instaure un climat constant de crainte. Doit-on se renier soi-même? Comment faire pour s'accepter et aussi l'être de tous? C'est pour ça qu'il y a tant à faire pour changer les perceptions et c'est aussi pour ça que notre démarche se veut préventive, éducative: tout le monde est le bienvenu. Le but n'est pas de rester entre personnes queer. On cherche bien sûr à ce que cette communauté se sente en sécurité mais il faut que tout le monde puisse venir pour s'éduquer et ainsi changer les choses sur le long terme.

Pensez-vous faire de la sensibilisation et de la prévention dans les établissements scolaires?

EMMA: Ce serait une action nécessaire et très pertinente mais ce n'est pas encore l'objet de l'association, à ce jour. L'idée est véritablement de proposer un espace aux communautés présentes sur le territoire pour qu'elles puissent simplement «être». Mais cela pourrait se développer par le futur. On souhaite travailler avec des associations insulaires et certaines d'entre elles interviennent dans des espaces de l'Education nationale donc oui, cela pourrait faire partie des actions à penser en collaboration. Pour intervenir dans les collèges et lycées, c'est au bon vouloir du chef d'établissement de se saisir ou non de cette démarche-là. Il peut y avoir, parfois, un manque de courage de certaines institutions.

Quelles actions avez-vous entreprises depuis mars 2024?

EMMA: On a envoyé des mails à de nombreuses associations basées sur le territoire et avec lesquelles nous avons des liens, que ce soit dans nos activités militantes ou professionnelles. Nous avons eu un retour du Frac de Corte, plutôt axé sur les

arts et cultures et aussi de manière très informelles avec le CIDFF de Haute-Corse.

MARYLIN: Nous n'avons pas encore mené d'actions en notre propre nom d'association mais nous avons participé au rassemblement de soutien à M^{me} Gisèle Pelicot et aux victimes de violences sexistes et sexuelles à Bastia et à Ajaccio. Nous faisons partie des associations appelées par Collages féminicides Corse et Zitella In Zerga. On a des actions menées principalement avec l'Arcu, l'association LGBT en Corse, car nous sommes aussi impliquées dans d'autres associations. Nous venons de participer au rassemblement du Village des diversités à Corte. L'idée est de créer des liens entre toutes ces associations et ces mouvements pour avancer et agir ensemble dans le respect des valeurs que l'on défend.

Quels sont vos projets?

LÉA: C'est avant tout de trouver un local pour installer le bar-café et l'ouvrir. Cela permettrait de concrétiser bon nombre de choses. L'inclusivité que nous voulons instaurer impose également un accès aux personnes à mobilité réduite. Ce sont des lieux assez rares à Bastia, tout comme en général les aménagements pour les personnes à handicap moteur. Ouvrir le lieu et proposer une programmation régulière est notre priorité, tout comme avoir des adhérents impliqués dans la démarche. Si on rêve, se serait de réussir à importer ce genre de lieu dans le sud de la Corse et créer d'autres espaces similaires sur le long terme.

Quelles conditions seront requises pour fréquenter ce bar-café?

Emma: Les personnes souhaitant consommer à l'intérieur du bar doivent régler une adhésion, soit journalière au tarif de 1 euro, soit une adhésion annuelle débutant à partir de 15 euros. Les ateliers seront payants. Les règles à respecter sont formulées sous forme de charte, cela concerne surtout la non-discrimination, et seront affichées au sein du lieu et de nos réseaux sociaux. ■

Propos recueillis par Frédéric BOURREAU-MICAELLI

«On cherche bien sûr à ce que cette communauté se sente en sécurité mais il faut que tout le monde puisse venir pour s'éduquer et ainsi changer les choses sur le long terme.»



L'APPUNTAMENTI DI SANTU CASANOVA

LIBRI, ARTI È SPITTACULI, SINEMÀ ...

MUSICA

AVÀ E PREFERITE, U MEGLIU D'I MUVRINI



Sò più di quarant'anni ch'elli facini risunà i so voci Ghjuvan Francescu è Alanu Bernardini incù I Muvrini. Dopu à i best-of *E più belle* in l'anni ottanta è *A strada* in u 2000, u gruppu veni di publicanni un antru u 22 di nuvembri, *Avà e preferite*. Una manera di lampà un'uchjata nant'à un universu artisticu da scopra pà a prima volta o da scopra torna, pà ringrazià i millai di parsoni chì ogni sera dipoi dicennii s'aduniscini in Corsica, in Francia è in Auropa, è pà cilibrà d'una certa manera tuttu u travagliu di issa squadra di cantadori è di musicanti, è simpliciamenti u dirittu di cantà in corsu è in libertà. Issu «megliu» d'I Muvrini hè una scelta di trentun tituli, spartuti nant'à dui dischetti: u prima cù sedici canzoni chì vani da u 2002 (l'album *Umani*) sin'à u 2022 (*Più Forti*) è u sicondu di quindici pisti, frà i quali tredici di i so più belli duetti cù altri artisti è dui pezzi inediti. Com'è prima duettu, I Muvrini ani sceltu unu di quilli chì hà apartu a strada à tutti l'altri, incù Véronique Sanson nant'à a canzona *Le temps est assassin*, arrighjstratu in u 1994 nant'à a scena di i Francfolies di La Rochelle. Era impussibili dinò d'ùn metta micca a cullaburazioni mitica di i fratelli Bernardini incù l'Inglese Sting nant'à *Terre d'Oru* [*Fields of Gold*], chì parecchi millai di furtunati ani pussutu campà in vivu l'ultimu istati durante a ghjunta in Aiacciu à l'Aiò Festival nant'à a piazza di u Casone di l'anzianu cantadori di The Police. A lingua corsa chì s'intrecia d'una manera maravigliosa cù u francesi, l'inglesi o puru altri linguai, hè a sfida maestra riisciuta da I Muvrini à traversu issi stondi di spartera musicali, tali imbasciatori chì portani sempri in altu aldilà di i nostri fruntieri a nostra bandera. Un segnu di bona saluta culturali, chì hà parmissu d'apra orizzonti novi di pettu à tutti quilli spiriti ristretti chì pinsavani chì i Corsi ùn pudiani cantà cà incù i Corsi è pà i Corsi. Si pò mintuvà i so passi cù frà altru Luz Casal, Tina Arena (*À voce rivolta*), Thomas Dutronc (*Bonafurtuna*), Grand Corps Malade (*Una terranova*), Stéphane Eicher (*Un sognu pè campà*), Mc Solaar (*Jalalabad*), les Polyphonies Hébraïques o ancu i 500 Choristes. Di modu generali, Ghjuvan Francescu è Alanu Bernardini ani custituitu cù a so squadra un listinu di canzoni chì pudissi currisponda à u sonu oghjincu d'I Muvrini, da chì chjappà l'arechji di i nostri tempi chì cambiani, ancu in Corsica, frà altru quilli di i ghjovani, pà pruvà dinò à purtalli ver di a lingua corsa. Hè in issu spiritu quì ch'è no ritruvemi, à a fini di u sicondu dischettu, dui pezzi novi, *Grana* è *L'inguernu si ne more*. U prima ci invita à ritruvè un accordu cù a nostra natura umana, a nostra sucità è u nostru mondu. U sicondu, induv'elli si sentini i cori di i culleghjanti di l'insemi E Stelle di Biguglia purtati da a so profissora Emmanuelle Mariini, ci rimetti à u centru d'una pianetta chì brusgia. Puru s'è no t'avemi un debbitu ecologicu maiò, ùn hè micca troppu tardi pà pisà u capu è agiscia à prò di a causa a più urghjenti chì s'ghj. Cù *Avà e preferite*, ci pudimu renda contu di u viaghju tamantu chì hè statu fattu da I Muvrini dipoi a fini di l'anni sittanta è chì ùn hè micca pruntu di compiasi. Un ghjiru maiò di a Belgica è di l'Olanda sarà urganizatu da u 31 di ghjinnaghju sin'à u 23 di faraghju di u 2025, mentri ch'ella hè privista dinò da quì à u veranu l'isciuta d'un dischettu novu novu. À tempu, Ghjuvan Francescu Bernardini cuntinueghja a so opara à prò di a non viulenza, andendu, com'ellu a faci dipoi parecchi anni, inde i scoli, i culleghji, i prighjoni è i clubs spurtivi in tutta l'Auropa pà purtà a so parolla. Una missione di pellegrini di a paci chì faci prò à i cori, à i menti è à l'animi, com'è i so canzoni d'arimani, d'oghji è di dumani... ■

CONTRE VENTS ET TEMPÊTES



Début de novembre 2023, la Corse est balayée par deux puissantes tempêtes. Entre le 3 et le 4, elle est d'abord touchée par Ciaran qui occasionne des pluies diluviennes et des rafales de vents atteignant les 130 km/h, provoquant de grosses inondations sur la côte Ouest de l'île. À Porto, le fleuve éponyme connaît ainsi une crue historique atteignant 5,40 m, détruisant complètement le camping municipal, emportant des voitures et coulant de nombreux bateaux. À Sagone, le camping est là aussi totalement submergé par les eaux et près de 200 vacanciers doivent être mis en sécurité en pleine nuit. Mais la puissance des éléments se déchaîne également dans le Centre Corse; la situation est cataclysmique dans la vallée de la Restonica. Les torrents d'eau descendus de la montagne finissent par emporter le pont de Tragone et causent l'effondrement d'une partie du soutènement de la route départementale menant aux bergeries de Grutelle. Les canalisations d'eau potable desservant Corte sont également détruites, pendant qu'à quelques kilomètres on craint un temps le débordement du barrage de Calacuccia qui aurait pu être dramatique pour les villages environnants. À peine Ciaran partie, le 5, c'est au tour de la tempête Domingos de toucher l'île qui se remet à peine de ses émotions. Si elle semble de prime abord moins violente, elle n'en cause pas moins des dégâts importants. Le Tavignano en crue vient ainsi emporter le pont de Baliri, isolant une vingtaine de personnes vivant dans ce quartier cortenais de l'autre côté du fleuve. Et les trombes d'eau qui descendent du ciel causent à nouveau d'importantes inondations et conduisent plusieurs dizaines de personnes à être mises en sécurité, principalement dans le nord de l'île. Cause directe de la succession de ces deux épisodes méditerranéens particulièrement virulents, plusieurs milliers de foyers insulaires se retrouvent sans électricité parfois durant de très nombreuses heures. De même, pendant près d'une semaine les transports sont très perturbés, aussi bien à l'intérieur de l'île où certaines routes demeurent impraticables et où le train est mis à l'arrêt sur plusieurs tronçons, qu'en mer où le trafic maritime est complètement perturbé durant près d'une semaine, et dans les airs avec plusieurs vols annulés ou déroutés. Le 7, le préfet de Corse et le président du Conseil exécutif se déplacent à Porto pour soutenir les pêcheurs qui ont été durement touchés. Ils constatent alors les plaies béantes laissées par Ciaran. De même que dans la vallée de la Restonica où

les reconnaissances aériennes laissent entrevoir une route hors d'usage qui nécessitera des travaux titanesques pour être reconstruite. Or, sans ce seul accès routier aux lacs de Melo et Capitello, hyper fréquentés durant une grande partie de l'année, on craint des conséquences économiques importantes pour le Cortenais. D'autant qu'on ne sait pas quand la route pourra être reconstruite, ni même si elle le sera un jour. À l'heure du bilan, alors que les agriculteurs déplorent leurs pertes, de nombreuses voix mettent en exergue que des épisodes d'une telle violence font office de première et sont la nouvelle preuve d'un changement climatique qui s'emballe. Dans un autre registre, le 8, le gouvernement abonde l'enveloppe de dotation de continuité territoriale (DCT) de 40 millions d'euros. Une rallonge qui reste toutefois exceptionnelle alors qu'elle est pourtant essentielle pour assurer la pérennité des liaisons de service public. La DCT n'a en effet pas été revalorisée depuis 2009 et ce malgré l'inflation qui a fait exploser les prix des carburants et de facto ceux des rotations entre la Corse et le continent. En politique, le nouveau mouvement Palatinu tient sa première assemblée générale le 18 à Francardo et ne cache pas ses ambitions électoralistes à cette occasion. Son leader, Nicolas Battini, espère fédérer autour de ses valeurs de nationalisme identitaire qui ont déjà séduit les plus de 500 adhérents à son association. Enfin, le 30, l'Assemblée de Corse se prononce à l'unanimité en faveur de l'attribution de la délégation de service public pour les lignes de bord à bord pour la période 2024-2027 à Air Corsica, permettant aux salariés de la compagnie régionale de souffler provisoirement après quelques mois d'angoisse. Cependant, la DSP pour les liaisons entre les quatre aéroports corses et Paris reste encore à attribuer et pourrait compliquer les choses si elle était emportée par Volotea. ■ **Manon PERELLI**

UN AN PLUS TARD

La fin de l'automne s'approche et la Corse semble cette année avoir échappé aux violents épisodes méditerranéens caractéristiques de la saison. Doit-on y voir un recul du changement climatique ? Pas vraiment si on regarde ce qu'il s'est passé ailleurs au cours des dernières semaines. Les inondations dramatiques de la région de Valence, en Espagne resteront d'ailleurs l'un des événements marquants sur le front du changement climatique. Et probablement l'un des premiers signes du naufrage. ■

MUSIQUE & LITTÉRATURE

U Giru, Le tour du monde en 80 jours

Phileas Fogg, gentleman londonien, est un homme fortuné mais qui ne mène pas grand train pour autant. Posé, méticuleux, sourcilieux sur la ponctualité et pour tout dire assez routinier, il passe ses journées dans son club, à lire la presse et jouer au whist. Pour lui, l'imprévu n'existe pas. A priori, tout le contraire d'un aventurier. C'est pourtant ce même Phileas Fogg qui va prendre le pari apparemment insensé d'accomplir un tour du monde en quatre-vingts jours et s'embarquer dans une aventure où l'imprévu le rattrapera plus d'une fois. Créée en résidence à l'Aria au printemps 2024, dans une mise en scène de Paul Grenier, cette adaptation du roman de Jules Verne associe une conteuse, Marie-Ange Paoletti, aux musiciens du Quintette Improbable qui réunit des instrumentistes, tous professeurs au Conservatoire de Corse Henri Tomasi, dans une formation peu habituelle : Christine Vignoud (flûte), Baptiste André (clarinette), Adrien Ledoux (saxophone), Laurent Labbé (cor) et Serge Lodi (violoncelle). Ce dernier signe également l'adaptation qui reste fidèle aux grandes lignes du roman et à ses personnages principaux tout en privilégiant un ton volontairement contemporain. Les musiciens interprètent les protagonistes de l'intrigue, des personnages anachroniques et inattendus déboulent et la musique accompagne ce tour du monde avec des œuvres issues des répertoires européen, asiatique ou américain.

Le 3 décembre 2024, 18h30. Espace Diamant, Ajaccio. 📞 04 85 50 40 80 & www.espace-diamant.ajaccio.fr



THÉÂTRE

Tijuana

Luisa Pardo est comédienne et metteuse en scène, Lázaro Gabino Rodríguez est comédien et auteur. En 2003, ces deux artistes mexicains ont fondé la compagnie Lagartijas tiradas al sol (Lézards étendus au soleil). Leurs spectacles établissent des passerelles entre histoire et présent, documentaire et création artistique. Ainsi, pour *Tijuana*, Lázaro Gabino Rodríguez s'est laissé pousser la moustache et a abandonné sa vie à Mexico, en coupant momentanément tout lien avec ses amis, sa famille ou ses collègues pour devenir durant cinq mois Santiago Ramirez, un ouvrier payé 70 pesos [3,50 euros] pour plus de douze heures de travail par jour sur une chaîne de montage qui loge dans une « colonie » de Tijuana, au milieu ceux qui tentent de survivre avec ce salaire minimum. Le choix de Tijuana, ville au nord-ouest du Mexique proche de la frontière avec les États-Unis, tenait à plusieurs raisons. Le tourisme y prospère, parallèlement à la multiplication d'ateliers qui font de la sous-traitance pour des entreprises des États-Unis, en particulier dans les domaines de l'automobile et de l'électronique ; mais c'est aussi un lieu de passage important pour l'émigration clandestine vers la Californie voisine et les cartels liés au trafic de drogue y sont légion. C'est donc autour de cette expérience que la pièce a été construite. En fond de scène, une toile représentant une ville traversée par une large rivière et une plante tropicale. Sur le plateau, un tas de briques, des bouteilles de bière vides, deux chaises pliantes et un écran où sont projetés dessins, extraits du journal tenu par Santiago/Lázaro Gabino et images filmées à la dérobée. Le comédien relate son expérience, ses motivations et prête aussi sa voix à celles et ceux qu'il a pu rencontrer, sans pour autant chercher à les incarner. De manière neutre, presque clinique, il raconte l'usine, les conditions de vie difficiles, la peur de perdre son emploi qui fait qu'on accepte sans broncher brimades et tâches supplémentaires. Il dit aussi comment, peu à peu, il s'est laissé gagner par le sentiment d'abuser de la confiance de ses collègues de travail et de ses logeurs, qui avaient fait bon accueil à l'ouvrier Santiago Ramirez ignorant qu'ils étaient en quelque sorte utilisés par un artiste issu de la classe moyenne qui, pour les besoins de l'écriture d'une pièce, venait expérimenter des conditions de vie auxquelles tous ne rêvaient que d'échapper.

Le 29 novembre 2024, 20h30. Fabrique de théâtre, Bastia. 📞 04 95 39 01 65 & www.theatrealibi.fr

**Quand viendra la vague**

En cas de catastrophe, de guerre, que ferions-nous ? Où irions-nous nous réfugier ? Et avec qui ? Autant de questions que se posent Mateo et Letizia, depuis le sommet de la montagne où ils attendent la vague qui va submerger le littoral de l'île où ils vivent. Elle viendra, ils le savent. Ce n'est qu'une question de temps, alors, ils jouent à décider de qui « mérite » de survivre, qui ils autoriseraient à partager leur refuge, faisant défiler toute une galerie de candidats au sauvetage. Mais est-ce vraiment un jeu innocent pour tromper la peur et l'attente de l'inéluctable ? Ils ne sont d'accord sur rien, se montrent aussi intransigeants et radicaux l'un que l'autre, et aucun des deux ne veut céder, faire de compromis. En tentant de refaire le monde, ils mettent à l'épreuve leur humanité, leurs convictions mais aussi leur relation amoureuse. Mis en scène par François Orsoni, ce texte d'Alice Zeniter aborde plusieurs thèmes. Les conséquences probables du changement climatique sur la géographie et les conditions, de vie. La question de l'accueil des réfugiés climatiques dont l'ONU évalue le nombre à 250 millions à l'horizon de 2050. Et la difficulté d'être deux et de bâtir un futur, a fortiori lorsqu'on risque d'être littéralement « seuls au monde ».

Le 6 décembre 2024, 20h30. Centre culturel L'Alb'Oru, Bastia. 📞 04 95 47 47 00 & www.agenda.bastia.corsica/



CARNETS DE BORD

par Béatrice HOUCHARD

LE FAIT DU PRINCE ET LA CATHÉDRALE



Georges Pompidou a eu Beaubourg; Valéry Giscard d'Estaing, le Musée d'Orsay; François Mitterrand, la pyramide du Louvre, la grande arche de la Défense et l'Opéra Bastille; Jacques Chirac, le musée du Quai Branly. Pour Emmanuel Macron, dont le bilan politique risque d'être très écorné par la dissolution de l'Assemblée nationale, il y aura la reconstruction de Notre-Dame de Paris.

Le 16 avril 2019, au lendemain de l'incendie de la cathédrale, Emmanuel Macron donne le «la» en déclarant: «*Nous rebâtirons la cathédrale Notre-Dame plus belle encore, et je veux que cela soit achevé d'ici cinq années.*» Le président a dit «*je veux*» sans consulter personne et alors que l'état des lieux de Notre-Dame après l'incendie n'était pas achevé. C'est le fait du Prince dans toute sa splendeur. Il exaspère mais il a un avantage: il sert d'accélérateur.

Malgré la période du Covid, la promesse a été tenue: le 7 décembre, l'archevêque de Paris, M^{gr} Laurent Ulrich, ouvrira la porte de la cathédrale flambant neuve et l'orgue retentira de nouveau. Le 8, il y célébrera une première messe. Le président de la République s'est battu en faveur d'un autre scénario: il voulait, le 7 décembre, remettre les clés à M^{gr} Ulrich en étant le premier à entrer dans la cathédrale, avant d'y prendre la parole.

Le diocèse de Paris et l'Élysée se sont livrés à un long et rude bras de fer, remporté par l'archevêque: si l'État est propriétaire de la cathédrale, le cler-

gé en est affectataire. Il est chez lui, à lui l'honneur. Emmanuel Macron n'entrera pas en premier et parlera depuis le parvis.

Depuis le premier soir, l'affaire est hautement politique. La toute première réunion sur les travaux se tient à l'Élysée. Au ministère de la Culture et au centre des Monuments nationaux, on comprend que tout se décidera au Palais. Quand Emmanuel Macron fait du général Jean-Louis Georgelin son «représentant spécial» pour mener à bien le chantier, c'est à l'Élysée que le tonitruant général s'installe. Hélas décédé en août 2023, c'est en grande partie grâce à lui et à son autorité toute militaire, parfois brutale mais efficace, que les délais ont été tenus. Grâce aussi à un projet de loi d'exception voté pour que les travaux puissent avoir lieu dans les cinq ans, en s'asseyant parfois sur les procédures. Le Prince a dit «*cinq ans*», ce sera cinq ans.

QUELS VITRAUX?

Les polémiques n'ont pas manqué: fallait-il refaire ou non la flèche de Notre-Dame à l'identique? Le chef de l'État voulait «un geste architectural» contemporain. Il perd sur ce point mais s'occupe de tout. L'ancienne ministre de la Culture Rima Abdul Malak raconte dans *Le Point*: «*Il s'est passionné pour le chantier, suivant toutes les étapes, les maquettes, même les propositions artistiques pour le mobilier liturgique et les chaises, mais sans interférer dans les choix.*»

En réalité, il aurait voulu choisir le nou-

veau mobilier de Notre-Dame comme François Mitterrand avait choisi la couleur des sièges de l'Opéra Bastille et le marbre de la Grande arche. Là encore, l'archevêque dit non. Dernier caprice du prince: il souhaite que les six vitraux signés Viollet le Duc soient remplacés par des vitraux figuratifs contemporains alors qu'ils ont aussi été restaurés grâce au budget des donateurs (830 millions d'euros au total, dont 700 sont déjà utilisés). Le débat fait rage et n'est pas tranché. Les milieux du patrimoine et de la culture sont contre, une pétition circule et la liste des huit artistes finalistes étonne: Daniel Buren y figure et serait le favori d'Emmanuel Macron alors que ce n'est pas sa spécialité. Sur ce point, si l'on ose dire, la messe n'est pas dite.

Ultime camouflet pour le président de la République: le pape François ne sera pas présent à Notre-Dame. «*Je n'irai pas à Paris*» a-t-il seulement dit le 13 septembre de manière peu diplomatique. Emmanuel Macron, dit-on, en est ulcéré. Mais si le pape n'apprécie guère la politique menée en France (IVG dans la Constitution, projets sur la fin de vie, immigration), c'est peut-être surtout entre le Vatican et le diocèse de Paris qu'il y a des bisbilles. On a bien remarqué que l'archevêque de Paris n'avait toujours pas été créé cardinal, au contraire de M^{gr} François-Xavier Bustillo, évêque d'Ajaccio. C'est donc à Ajaccio que le pape se rendra le 15 décembre. Emmanuel Macron se contentera de saluer François avant son départ de Corse. Le Prince n'aime pas qu'on lui dise «*non*». ■



SOLUTION CHAUFFAGE BOIS

Bénéficiez d'une Prime économie d'énergie jusqu'à **1 500€**

FAITES CONFIANCE AUX ENTREPRISES PARTENAIRES AGIR PLUS

Calculez votre Prime sur corse.edf.fr/agirplus/ et demandez un devis à une entreprise Agir Plus labellisée RGE.



SCANNEZ-MOI !
RETROUVEZ TOUTES NOS SOLUTIONS AGIR PLUS.

L'énergie est notre avenir, économisons-la ! - L'energia hè u nostru avvene, tenimula à contu.



Programme en faveur de la maîtrise de la Demande d'Énergie piloté par le Comité MDE de Corse et financé par l'Etat.

